

<u>Introduction</u>	2
<u>I. Les services centraux de l'agence</u>	3
<u>1. les services à Paris</u>	3
a. <u>la direction</u>	3
b. <u>l'agence comptable</u>	3
c. <u>le service du budget</u>	4
d. <u>le service des rémunérations</u>	4
e. <u>les secteurs géographiques</u>	5
f. <u>le service des bourses</u>	5
g. <u>le service pédagogique</u>	6
h. <u>le centre d'archives et de documentation (CAD)</u>	6
<u>2. les services à Nantes</u>	7
a. <u>bilan du déménagement</u>	7
b. <u>les affaires juridiques</u>	7
c. <u>le bureau des voyages</u>	7
<u>3. typologie des personnels des services centraux</u>	8
<u>II. Les instances et leur fonctionnement</u>	10
<u>1. le conseil d'administration</u>	10
<u>2. la commission nationale des bourses scolaires</u>	11
<u>3. le comité technique paritaire</u>	12
<u>4. les commissions consultatives paritaires centrales de l'agence</u>	12
<u>III. Les activités de l'agence</u>	14
<u>1. les établissements du réseau AEFÉ</u>	14
a. <u>les effectifs d'élèves et d'enseignants</u>	14
b. <u>l'évolution du réseau AEFÉ</u>	16
c. <u>les évolutions selon les secteurs géographiques</u>	16
d. <u>les résultats aux examens et concours</u>	25
e. <u>les investissements immobiliers</u>	27
<u>2. la collaboration avec le ministère de la jeunesse de l'éducation nationale et de la recherche</u>	28
a. <u>les personnels</u>	28
b. <u>les partenariats académiques</u>	29
<u>3. l'aide à la scolarisation des enfants français</u>	30
a. <u>une priorité du réseau</u>	30
b. <u>une nouvelle politique</u>	31
c. <u>une organisation renouvelée</u>	34
d. <u>les résultats</u>	36
e. <u>remarques, bilan et perspectives</u>	39
<u>4. les bourses d'excellence</u>	39
<u>IV. Réformes et projets en cours</u>	43
<u>1. les réformes en cours</u>	43
a. <u>la réforme des statuts</u>	43
b. <u>la situation financière des personnels résidents</u>	43
c. <u>la réflexion sur l'évolution de l'agence</u>	43
<u>2. le projet pédagogique</u>	44
a. <u>bilan des actions 2002/2003 et collaboration avec l'inspection générale de l'éducation nationale</u>	44
b. <u>l'ouverture au pays d'accueil</u>	46
c. <u>la formation des personnels</u>	48
d. <u>le stage des « partants »</u>	50
<u>3. une identité renforcée</u>	51
a. <u>les chantiers du service informatique</u>	51
b. <u>la communication</u>	52
<u>V. Annexes</u>	54

Introduction

La présentation du rapport d'activité est toujours un rendez-vous d'une particulière importance dans la vie de l'AEFE. Parce qu'il propose une synthèse des opérations menées au cours de l'année scolaire passée et parce qu'il met en évidence les grandes orientations politiques, administratives, éducatives et pédagogiques qui constituent les lignes de force du réseau scolaire de l'agence, ce document se veut le panorama le plus fidèle possible des actions menées par l'ensemble des personnels.

Il est d'usage de présenter chaque année écoulée comme particulièrement riche et dense d'évènements de toutes sortes. Riche et dense, cette année l'aura été peut-être plus encore que celles qui l'ont précédée. L'agence a été confrontée, dans ses établissements, aux effets des crises traversées par nombre de pays. Les graves troubles qui ont frappé la Côte d'Ivoire et, dans une moindre mesure, la république de Centrafrique, les inquiétudes liées au SRAS, les incertitudes provoquées par la guerre en Irak ou les difficultés économiques en Argentine sont autant de situations qui ont occupé nos énergies tout au long de l'année. A chaque fois, c'est l'ensemble des personnels qui a su se mobiliser, aussi bien à l'étranger qu'au sein des services centraux, pour apporter dans les meilleurs délais le soutien et les réponses que les élèves, les familles et les enseignants étaient en droit d'attendre.

Forte de ces expériences et riche des compétences de chacun, l'agence, en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires intéressés à son action est prête à faire face aux nouveaux défis qui se présentent à elle. Nous connaissons l'importance de ce réseau d'enseignement français à l'étranger, nous savons les espoirs dont il est porteur, nous sommes conscients aussi des contraintes qui sont les siennes. Il revient maintenant à tous ceux qui sont partie prenante de le faire évoluer pour qu'il continue de mener à bien l'ensemble des missions de service public qui lui incombent. Dans cette optique, le rapport d'activité est très utilement complété par les documents de statistiques et ratios. Sa nouvelle version vise à en faire un outil de gestion et de pilotage fiable fondé sur une connaissance fine de nos établissements et sur le suivi de leurs activités.

Ces différents documents sont une photographie des actions menées et des réflexions en cours. Je suis persuadée que vous y trouverez des éléments d'information et de connaissance à la hauteur des ambitions que nous nourrissons tous pour les élèves que nous accueillons.

Maryse Bossière
Directrice de l'AEFE

I. Les services centraux de l'agence

1. les services à Paris

a. la direction

Par décret du Président de la République du 16 septembre 2002, Mme Maryse Bossière, conseillère des affaires étrangères hors classe a été nommée à la direction de l'agence. Elle est assistée dans ses fonctions d'un directeur adjoint et d'un secrétaire général à qui elle a donné délégation de signature.

Elle entretient de nombreuses relations avec l'ensemble des partenaires de l'établissement public : élus des français résidant hors de France, parlementaires, ministères concernés par l'enseignement français à l'étranger, et notamment ceux de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, de l'économie, des finances et de l'industrie, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat ainsi que le ministère des affaires étrangères, ministère de tutelle de l'agence, sans oublier les représentants des associations de parents d'élèves, les représentants des organisations syndicales et l'ANEFE. Elle est également l'interlocutrice des postes diplomatiques présents dans les pays où se trouvent implantés les établissements d'enseignement français.

La directrice exécute les décisions du conseil d'administration et assure le fonctionnement des services de l'agence. Elle a autorité sur les personnels et affecte à tous les emplois. Elle représente l'agence en justice et dans les actes de la vie civile. Elle est ordonnatrice des dépenses et des recettes de l'agence.

A ses côtés, le directeur adjoint assure le suivi des dossiers transversaux.

Le secrétariat général est responsable de l'organisation et du bon fonctionnement de l'ensemble des services centraux de l'agence. Il assure le recrutement et la gestion des personnels de ces services.

Il s'est fixé, parmi ses objectifs, de développer une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des qualifications en vue d'une meilleure adéquation des besoins et des ressources pour l'ensemble des personnels.

Il suit toutes les questions relatives aux instances de l'établissement, notamment son conseil d'administration et son comité technique paritaire.

b. l'agence comptable

Sa présence répond à l'une des deux règles de la comptabilité publique édictées par le décret du 29 décembre 1962 (la séparation des fonctions d'ordonnateur et de

comptable). Les dépenses et les recettes de l'AEFE sont respectivement payées et encaissées par la seule personne habilitée - l'agent comptable - qui est également seul chargé du maniement des fonds et des valeurs. Toutes les opérations qu'il exécute relèvent de sa seule responsabilité personnelle et pécuniaire. Il doit également être le conseiller privilégié de la directrice de l'établissement public en matière financière et comptable.

L'agence comptable de l'AEFE présente ainsi une organisation classique d'exécution des dépenses et des recettes prévues au budget de l'agence. Une spécificité de l'AEFE réside dans la présence d'un « secteur » lié à l'existence de 74 établissements en gestion directe situés à l'étranger et organisés en 34 groupements de gestion dans lesquels 34 agents comptables secondaires doivent également appliquer les règles de la comptabilité publique.

La réforme prévue du décret d'application de la loi ayant créé l'AEFE, actuellement devant le Conseil d'Etat, devrait clarifier les relations entre les services centraux de l'agence et ces établissements en gestion directe. Elle conduira à renforcer les moyens de l'agence comptable, en contrepartie de responsabilités nouvelles et importantes.

c. le service du budget

Les deux principales missions du service du budget de l'agence sont :

- l'élaboration et l'exécution du budget de l'AEFE (prévisions des crédits de rémunération, de voyages, de fonctionnement général, de subventions, de bourses), le suivi financier et la mise en paiement ;
- la tutelle et le contrôle de gestion des établissements en gestion directe (il reçoit, traite et autorise les actes budgétaires desdits établissements).

d. le service des rémunérations

Dans une structure qui consacre plus de 83 % de son budget à la rémunération des personnels, la création d'un service des rémunérations était une véritable nécessité. Ses missions et attributions ont été précisées depuis l'année dernière, date de sa mise en place sur le site parisien. Elles comprennent désormais :

- le suivi de la réglementation de la paie avec une mission d'analyse et de prospective ;
- la mise en place du décret 2002-22 du 4 janvier 2002 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger ;
- le suivi de l'évolution de certaines indemnités ;
- la liaison entre les différents services de l'AEFE (service du budget, agence comptable, secteurs géographiques, service informatique, service gestionnaire des traitements CO/T2...);

- le contentieux des titres de recettes ;
- la gestion des allocations chômage ;
- la couverture sociale des recrutés locaux ;
- le suivi de certains dossiers transversaux concernant les rémunérations ;
- la rémunération des personnels des services centraux de l'agence.

e. les secteurs géographiques

Le **secteur Afrique** s'occupe de tous les établissements établis sur le continent et ayant passé convention avec l'agence soit, jusqu'au 31 août 2003, **39 établissements en gestion directe et 51 établissements conventionnés**.

Le **secteur Amérique** a la charge de l'ensemble des établissements établis du nord au sud du continent américain ayant passé convention avec l'agence soit, jusqu'au 31 août 2003, **un seul établissement en gestion directe et 41 établissements conventionnés**.

Le **secteur Europe** suit tous les établissements établis sur quatre zones (Europe du nord, centrale et orientale, ibérique et Europe du sud est) ayant passé convention avec l'agence soit, jusqu'au 31 août 2003, **25 établissements en gestion directe et 44 établissements conventionnés**.

Le **secteur Asie** est responsable de l'ensemble des établissements établis sur trois zones (Asie-Océanie, Moyen-Orient, Océan Indien) ayant passé convention avec l'agence soit, jusqu'au 31 août 2003, **9 établissements en gestion directe et 56 établissements conventionnés**.

f. le service des bourses

Il est chargé de la gestion du budget consacré à l'aide à la scolarisation au bénéfice des enfants français résidant avec leur famille à l'étranger (**39,71 M€** en 2003).

A ce titre, il entretient des relations avec environ **180 postes diplomatiques et consulaires** et plus de **400 établissements d'enseignement**.

Composé d'une équipe de **8 personnes** (chef de service, adjoint, gestionnaires de zones géographiques), il instruit chaque année près de **25 000 demandes de bourses**.

Il assure, par ailleurs, dans le cadre d'un calendrier de campagne contraignant :

- la définition de la réglementation applicable au domaine ;
- le pilotage des travaux des commissions locales et nationales ;
- l'assistance réglementaire et technique des postes diplomatiques et consulaires ;
- la liquidation des subventions pour bourses scolaires.

g. le service pédagogique

Mettant en oeuvre le projet pédagogique et éducatif pour l'enseignement français à l'étranger, le service pédagogique a une double mission : il veille à l'application des grandes orientations définies par le ministère de l'éducation nationale ainsi qu'à la nécessaire prise en compte du contexte local.

La qualité de l'enseignement repose sur la procédure d'homologation des établissements. Elle est aussi assurée à travers les visites d'inspection des personnels du premier degré par les IEN en résidence et des enseignants du second degré par l'inspection générale. Cette qualité est également garantie par les missions d'audit d'établissements et de réseau ainsi que par la formation continue de tous les personnels titulaires et non titulaires dans le cadre du partenariat académique.

La prise en compte du contexte local passe par une offre diversifiée en langue (introduction de l'apprentissage de la langue du pays d'accueil dès l'école maternelle), la place accordée aux sections internationales et à l'option internationale du baccalauréat (OIB), les aménagements de programmes, tout particulièrement en histoire-géographie, le soutien aux projets d'établissement qui doivent s'inscrire dans les réalités locales et la politique de coopération de chacun des postes.

Le service pédagogique capitalise ainsi les expériences novatrices de tous les établissements français de l'étranger, dans des domaines tels que l'enseignement précoce des langues, l'accueil des enfants non francophones, le parcours civique de la maternelle à la terminale.

h. le centre d'archives et de documentation (CAD)

Le ministère des affaires étrangères est responsable de la gestion des archives de ses directions et de ses services. Le CAD de l'agence est rattaché pour son organisation à la direction des archives, pour assurer le contrôle de son bon fonctionnement. Un "correspondant archives", en la personne de la secrétaire générale adjointe relaie l'action de la direction des archives au sein du service. Le centre d'archives et de documentation a pour attributions premières :

- la gestion quotidienne du courrier ;
- le classement et la cotation des dossiers ;
- l'organisation de leur versement dans des fonds d'archives courantes.

2. les services à Nantes

a. bilan du déménagement

Le déménagement du service nantais a eu lieu les 25 et 26 mars 2002. L'année 2002/2003 est donc la première année que le service a passé intégralement dans ses nouveaux locaux.

Des ajustements ont été nécessaires en termes de maintenance et de sécurité (une effraction a eu lieu fin août 2002 et a nécessité l'intervention de la société de sécurité et de la police).

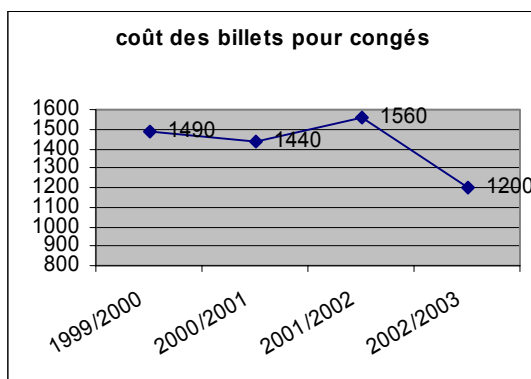
Afin de permettre l'accès à un restaurant administratif des personnels, une première convention a été signée avec le restaurant inter administratif MAN, association gérant le restaurant de la Maison de l'Administration Nouvelle, situé à 1 km 500 des bureaux. La moitié environ du personnel en bénéficie.

Une deuxième convention a été signée en 2002/2003 avec le CROUS de Nantes afin de permettre l'accès au restaurant universitaire du Ricordeau situé à proximité immédiate des bureaux. Cet accord nécessite la mise en place d'une régie à Nantes. La procédure de publication de l'arrêté est en cours.

b. les affaires juridiques

Outre les réponses générales aux questions à caractère juridique (modification du décret du 4 janvier 2002, circulaires d'application) dans un contexte international difficile, l'organisation des commissions consultatives paritaires centrales et la rédaction des comptes rendus des diverses instances de l'agence, le bureau a assuré le suivi d'une vingtaine de contentieux déjà en cours et d'environ quarante nouvelles affaires devant diverses juridictions (tribunal de grande instance, Prud'hommes, tribunal administratif, Conseil d'Etat, Cour de cassation). L'étude des situations personnelles complexes relève également de la compétence de ce bureau.

c. le bureau des voyages

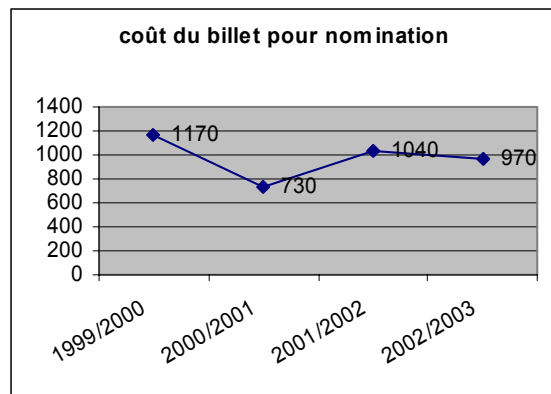
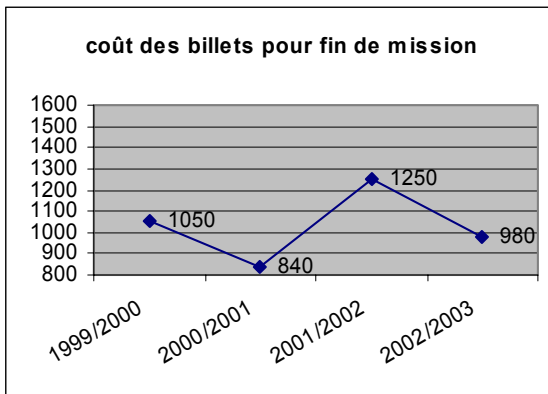


A la fin de l'année scolaire 2002/2003, 2315 billets représentant un coût global de 2.574.280 € et répartis comme suit ont été délivrés aux agents :

1 441 billets de congés (1 606 l'année précédente) pour un coût de 1.725.810 €,

499 billets de fin de mission (404 en 2001/2002) pour un coût de 486.050 €

375 billets de nominations (332 en 2001/2002) pour un coût de 362.420 €.



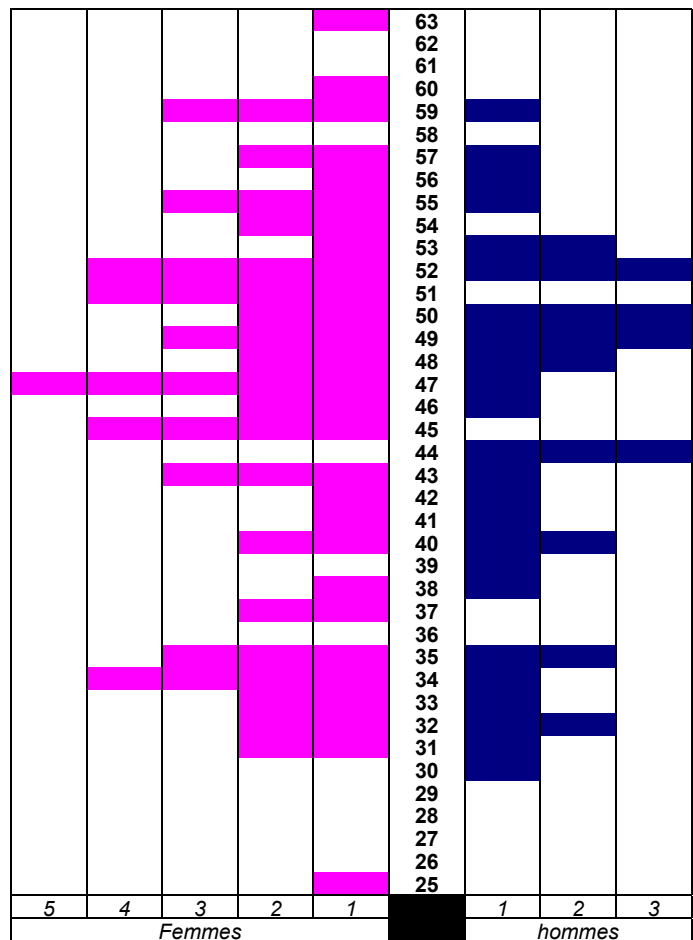
En 2003, un nouveau marché a été passé avec le même prestataire de service. Il prévoit l'introduction d'un taux de remise garanti sur le tarif IATA pour une sélection de destinations. Cette clause a permis d'enregistrer une baisse conséquente du coût global des voyages.

3. typologie des personnels des services centraux

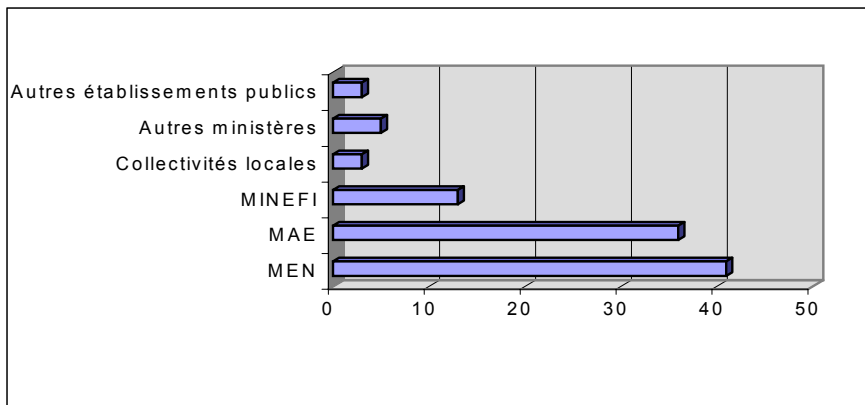
A la fin de l'année scolaire 2002/2003, l'agence dispose de 114 emplois, compte tenu de 13 postes non pourvus.

Sur les 101 personnels on dénombre 64 femmes et 37 hommes. 38 agents travaillent au service des personnels, délocalisé à Nantes (29 femmes et 9 hommes) et 63 sont affectés au siège parisien de l'agence (35 femmes et 28 hommes). La moyenne d'âge est de 46 ans pour les femmes et de 45 ans pour les hommes.

Parmi ces personnels, 35 sont de catégorie A, 33 de catégorie B et 33 de catégorie C.



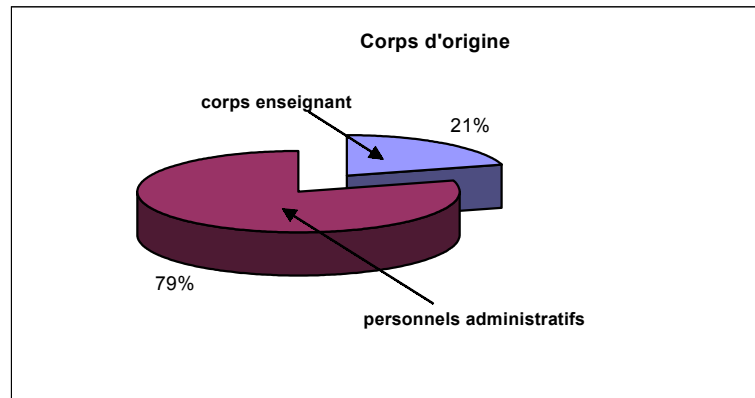
41 d'entre eux sont des fonctionnaires du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche



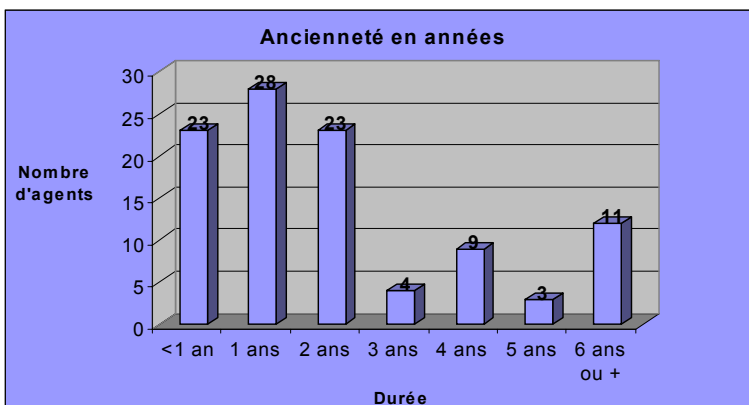
de l'éducation nationale et de la recherche (dont 20 enseignants). 36 appartiennent au ministère des affaires étrangères. Les autres agents proviennent de

diverses administrations, dont 13 du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et 3 de collectivités locales.

Par ailleurs, 77 de ces emplois relèvent directement de l'AEFE et sont pris en charge sur son budget ; 37 sont mis à disposition par le ministère de tutelle. Même si leur nombre a diminué depuis trois ans (49 en 1999), il reste néanmoins important et ne contribue pas, sur le plan des ressources humaines, à la pleine autonomie de l'agence en tant qu'établissement public.



Le personnel des services centraux de l'AEFE a une forte mobilité. En effet, 74 agents sur



les 101 sont en fonction depuis moins de trois ans, ce qui ne va pas sans créer ponctuellement des difficultés dans la continuité et le suivi de certains dossiers. Néanmoins, la forte implication de chacun compense toujours ces inconvénients.

II. Les instances et leur fonctionnement

1. le conseil d'administration

Conformément aux dispositions des articles 1 et 2 du décret n°90-1037 du 22 novembre 1990, l'AEFE est régie par un conseil d'administration.

Outre son président et deux parlementaires désignés respectivement par l'Assemblée nationale et le Sénat, le conseil d'administration comprend treize représentants de l'administration :

- huit membres nommés par le ministre des affaires étrangères (quatre représentant le ministre chargé des affaires étrangères, trois représentant le ministre chargé de la coopération et un représentant le ministre chargé de la francophonie) ;
- deux membres nommés par le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche ;
- deux membres nommés par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie (actuellement l'un représentant le ministre chargé du budget et l'autre le ministre chargé du commerce extérieur) ;
- un membre nommé par le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

Participent également au conseil d'administration des personnalités qualifiées :

- un membre du Conseil supérieur des Français de l'étranger ;
- deux représentants des organismes gestionnaires d'établissement (l'un représentant l'association nationale des écoles françaises à l'étranger et l'autre la mission laïque française)
- deux représentants des fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement français à l'étranger (l'un représentant actuellement la fédération des associations de parents d'élèves des établissements français à l'étranger et l'autre la fédération des conseils de parents d'élèves),

Cinq représentants du personnel affecté dans les établissements d'enseignement à l'étranger et dans les services centraux de l'agence siègent également au conseil d'administration. La répartition en 2002/2003 est la suivante :

- trois représentants de la fédération syndicale unitaire (FSU) ;
- deux représentants de l'union nationale des syndicats autonomes (UNSA).

La directrice, le contrôleur financier et l'agent comptable assistent au conseil d'administration avec voix consultative.

Dans le cadre de ses attributions, le conseil d'administration délibère sur :

- les orientations générales de l'agence, et celles relatives à la gestion des personnels de direction, d'administration et d'enseignement ;
- la répartition des emplois des personnels titulaires ;
- les conventions type proposées aux établissements, notamment destinées à déterminer les modalités dans lesquelles l'agence apporte son concours au fonctionnement des établissements en termes de personnels et de financements ;
- le rapport annuel d'activité ;
- le budget et ses modifications, ainsi que le compte financier ;
- les placements, emprunts, acquisitions, aliénations, échanges, locations, baux, constructions, dons, legs, ainsi que les redevances et rémunérations perçues par l'agence ;
- les actions en justice.

En outre, le conseil d'administration détermine les catégories de contrats et de conventions qui doivent lui être soumises et celles dont il délègue la responsabilité à la directrice.

Au cours de l'année scolaire 2002/2003 le conseil d'administration de l'agence s'est réuni à deux reprises, le 16 décembre 2002 et le 17 juin 2003.

Par ailleurs, les 6 et 7 mai 2003, les membres du conseil d'administration ont participé au séminaire de réflexion sur les missions de l'agence, l'évolution de son réseau et l'adaptation des moyens de financement.

2. *la commission nationale des bourses scolaires*

Instituée auprès de la directrice de l'AEFE, et conformément aux dispositions fixées par le décret n° 91-833 du 30 août 1991 relatif aux bourses scolaires au bénéfice d'enfants français résidant avec leur famille à l'étranger, la commission nationale des bourses scolaires se réunit deux fois par an, en juin et en décembre, à Paris. Pour la période que couvre ce rapport, les réunions se sont tenues les 17 et 18 décembre 2002 et les 24 et 25 juin 2003.

Cette instance, présidée par la directrice de l'agence, est composée de représentants de l'administration (ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, ministère des affaires étrangères), de sénateurs représentant les Français établis hors de France, de membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger (CSFE), de représentants d'associations de Français à l'étranger, de parents d'élèves,

d'organismes gestionnaires d'établissements scolaires français à l'étranger, d'organisations syndicales des personnels enseignants.

Elle est chargée de donner son avis sur toutes les propositions de bourses présentées par les commissions locales des bourses scolaires instituées auprès de chaque poste diplomatique ou consulaire. Elle débat par ailleurs de l'ensemble des dispositions réglementaires régissant le domaine.

3. le comité technique paritaire

Conformément aux dispositions de l'article 11 du décret du 22 novembre 1990 et à celles de l'arrêté du 21 octobre 1991, un comité technique paritaire est institué auprès de la directrice de l'AEFE. Il est composé de cinq représentants de l'administration, dont la directrice qui le préside, et de cinq représentants du personnel dont, en 2002/2003, trois représentants de la fédération syndicale unitaire (FSU) et deux représentants de l'union nationale des syndicats autonomes (UNSA).

Dans le cadre de ses attributions, le comité technique paritaire traite, entre autres, des points suivants :

- les problèmes généraux d'organisation et les conditions générales de fonctionnement de l'AEFE ainsi que leurs incidences sur la situation des personnels ;
- les règles statutaires ;
- l'examen des grandes orientations à définir pour l'accomplissement des tâches de l'AEFE.

Au cours de l'année scolaire 2002/2003 le comité technique paritaire de l'agence s'est réuni à quatre reprises : le 22 octobre 2002, les 6 février, 25 mars et 23 juin 2003.

4. les commissions consultatives paritaires centrales

L'agence dispose de 10 CCPCA (une commission par corps), 8 d'entre elles se sont réunies en 2002/2003 dans le cadre de 39 réunions :

- une commission plénière a rassemblé les commissions du second degré concernées par le recrutement (agrégés, certifiés, PLP) ;
- les commissions A (agrégés) et B (certifiés) se sont réunies 7 fois ;
- les commissions D (PEGC), E (1^{er} degré), F (personnels d'inspection et de direction) et I (PLP) se sont réunies 5 fois ;
- la commission G (administratifs A et B) s'est réunie 3 fois ;
- la commission C (adjoints d'enseignement) s'est réunie 1 fois.

Ces commissions sont composées de :

- 5 représentants de l'administration (3 de l'AEFE et 2 du MJENR dont l'un de la Direction de l'enseignement scolaire et l'autre de la direction des personnels concernés (DPE B4, DPE B5, DE ou DPMA)
- 5 représentants des organisations syndicales (pour les enseignants du second degré : SNES-FSU, SE-UNSA, SNEP, liste d'union, FAEN, SGEN-CFDT, SNUIPP ; pour les enseignants du 1^{er} degré : SE-UNSA, SNUIPP-FSU ; pour les personnels d'inspection et de direction : SNPDEN-UNSA ; pour les personnels administratifs : A & I – UNSA, SGEN-CFDT.

Outre les questions individuelles habituelles traitées par ces commissions (recrutements, fins de mission anticipées, propositions de promotion, révisions de notations administratives) l'année 2002/2003 a été caractérisée par l'étude de la situation des personnels résidents aux Etats-Unis ainsi que celle des résidents et expatriés en Côte d'Ivoire à la suite des événements politiques de septembre 2002 à Bouaké et de février 2003 à Abidjan.

III. Les activités de l'agence

1. les établissements du réseau AEF

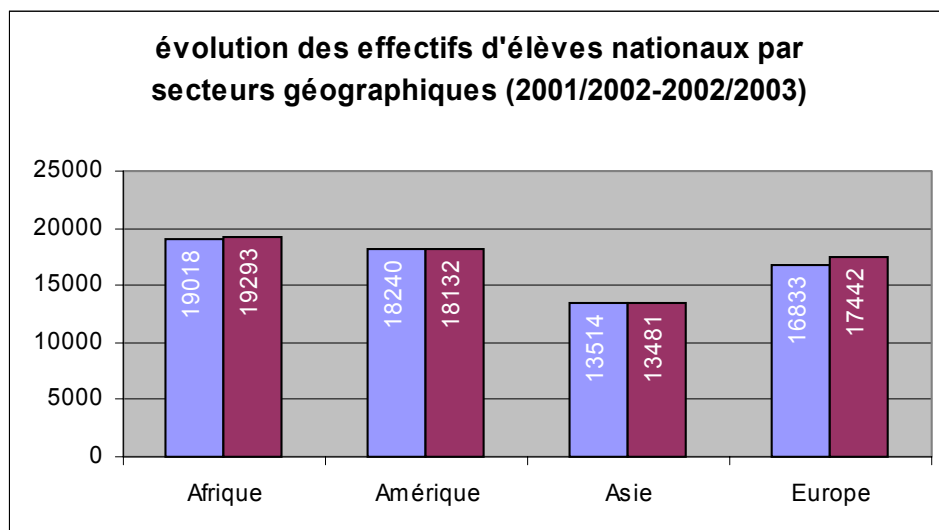
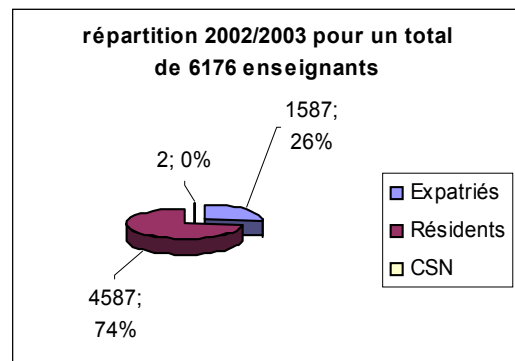
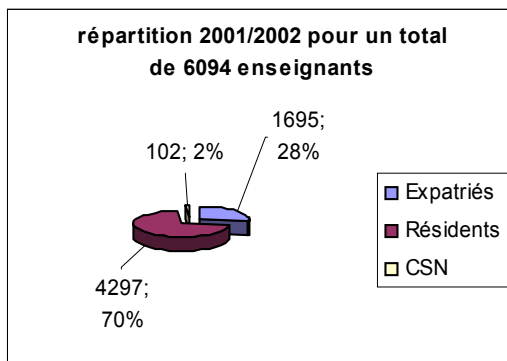
a. les effectifs d'élèves et d'enseignants

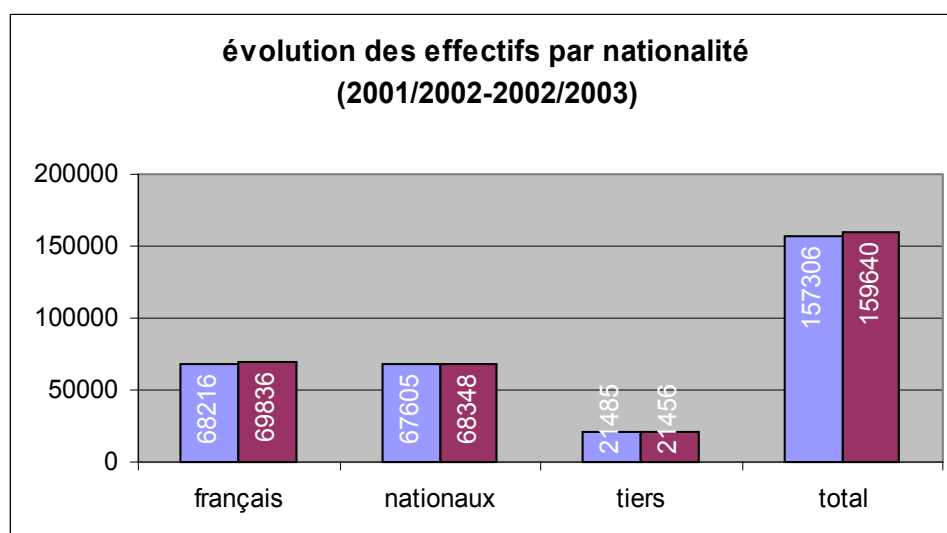
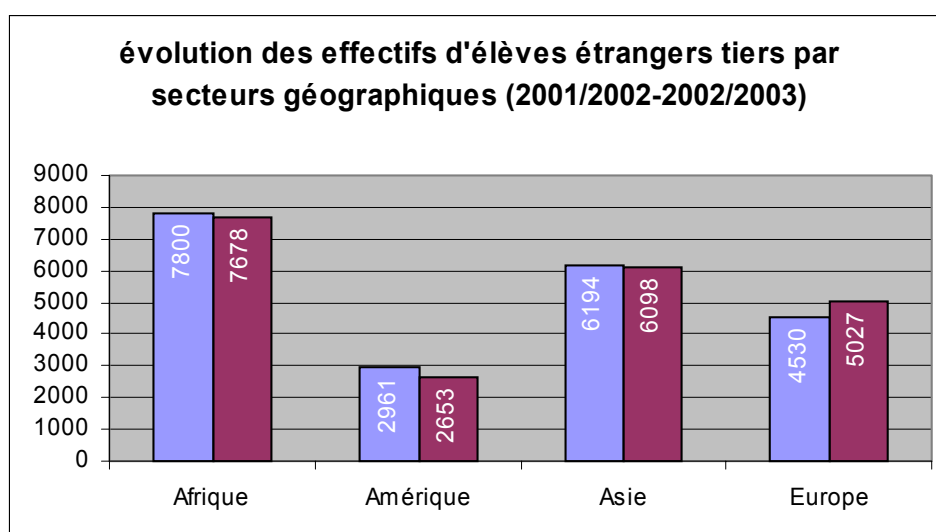
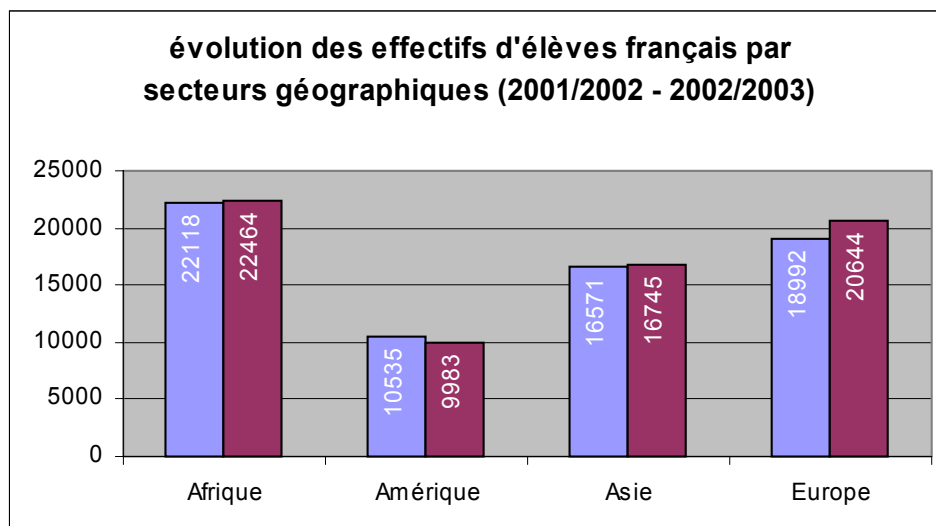
Les effectifs scolaires des établissements relevant de l'agence s'élevaient à 159 640 élèves à la rentrée 2002 se répartissant en 69 836 français (43,7%) ; 68 348 nationaux (42,8%) et 21 456 étrangers tiers (13,4%).

Ils continuent d'enregistrer une progression avec 2334 élèves supplémentaires dont 1620 français.

L'évolution varie selon les zones géographiques considérées : hausse en Afrique hors impact de la crise ivoirienne en cours d'année scolaire, situation stable en Asie baisse en Amérique, hausse importante en Europe où l'accroissement des effectifs provient pour l'essentiel des jeunes français.

L'agence a accompagné ces évolutions notamment en matière d'emplois.





Les données 2001-2002 ont été corrigées afin de tenir compte de la nouvelle méthode de comptage appliquée en 2002-2003.

b. l'évolution du réseau AEFÉ

En 2002/2003, le réseau compte au total 264 établissements (contre 265 pour 2001/2002) dont 74 établissements en gestion directe (contre 70 pour 2001/2002).

les établissements ouverts, conventionnés ou homologués

- Lycée Alexandre Dumas (lycée international d'Alger, établissement en gestion directe)
- Ecole française de Natal- Brésil (homologation)
- Ecole internationale de l'Arizona Phœnix - États-unis (homologation)
- Ecole française d'Erevan - Arménie (homologation)
- Ecole française de Tbilissi - Georgie (homologation)
- Antonine international school de Beyrouth – Liban
- Section française de l'Ipoh international school de Lumut – Malaisie
- Ecole Peter Pan de Tananarive - Madagascar

les établissements fermés, déconventionnés ou déshomologués

- Lycée international franco-américain de San Francisco – États-unis
- Ecole bilingue de Berkeley – États-unis
- Ecole internationale de la Péninsule de Palo Alto – États-unis
- Ecole franco-américaine de Chicago – États-unis
- Ecole Audubon de la Nouvelle-Orléans – États-unis
- Ecole franco-américaine de Larchmont – États-unis
- Lycée Mermoz de Curico – Chili
- Groupe scolaire Albert Camus de Sfax – Tunisie
- Ecole primaire Les Pitchounes d'Abidjan – Côte d'Ivoire
- Cours La Fontaine d'Abidjan - Côte d'Ivoire
- Ecole Eau Vive Cocody d'Abidjan – Côte d'Ivoire
- Lycée René Descartes de Bouaké – Côte d'Ivoire (*fermeture provisoire*)
- Ecole Eau Vive Zone 4 d'Abidjan – Côte d'Ivoire (*fermeture provisoire*)
- Ecole française d'Islamabad – Pakistan (*fermeture provisoire et réouverture programmée pour septembre 2003*)

c. les évolutions selon les secteurs géographiques

L'agence a dû faire face aux conséquences de plusieurs graves crises nationales et internationales sur les établissements scolaires. Dans les contextes difficiles de la crise en Côte d'Ivoire, de la guerre en Irak et de ses répercussions régionales ou de l'épidémie du SRAS, elle a été amenée à intervenir, à faire preuve d'une forte réactivité et à mettre au point, dans certains cas, des dispositifs juridiques et budgétaires spécifiques.

secteur Afrique

- *une année marquée par les crises*

la Côte d'Ivoire

L'année scolaire 2002/2003 a été marquée par la crise survenue en Côte d'Ivoire, d'autant plus lourde à gérer pour l'agence qu'elle concernait l'un des réseaux scolaires les plus importants d'Afrique.

Dès le 19 septembre 2002, le lycée Descartes de Bouaké a fermé ses portes et les **15 personnels** (6 expatriés et 9 résidents) de l'AEFE en poste dans cet établissement ont été rapatriés en France.

A la suite des manifestations violentes de la fin du mois de janvier 2003, pendant lesquelles le Lycée Blaise Pascal, le Collège Jean Mermoz et le groupe scolaire Jacques Prévert ont subi des déprédations, tous les établissements conventionnés d'Abidjan ont fermé. Les enseignants détachés auprès de l'agence ont reçu instruction de rentrer en France et ont bénéficié d'une prise en charge de leur voyage. Les établissements homologués ont rouvert à la fin des congés de février. Pour permettre la scolarisation des élèves demeurés en Côte d'Ivoire, l'agence a autorisé les enseignants résidents du collège Jean Mermoz qui étaient volontaires pour le faire à reprendre leur poste à la fin du mois de février.

En mars 2003, un dispositif minimal d'accueil a ainsi été mis en place à Abidjan, comprenant, outre le collège Jean Mermoz, les écoles primaires Jacques Prévert et Cours Sévigné, qui ont rouvert en employant des enseignants recrutés localement encadrés par les directeurs expatriés, pendant que les écoles Eau Vive Cocody et Eau Vive zone IV, ainsi que le lycée Blaise Pascal, demeuraient fermés jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'association des parents d'élèves du Cours La Fontaine a pris la décision de fermer définitivement l'établissement.

Les écoles conventionnées de Yamoussoukro et San Pedro, qui n'ont pas été directement touchées par la crise, ont fonctionné quant à elles durant toute l'année scolaire 2002/2003.

Des **5383 élèves scolarisés** dans les établissements conventionnés en septembre 2003, il n'en restait que **2350** en mai 2003. Grâce à une collaboration très étroite entre le MJENR et l'agence, **133** enseignants ont été réintégrés dans leur ministère d'origine à compter du 1er mai 2003 et tous ont obtenu satisfaction quant à leur lieu d'affectation. Les enseignants qui ont été réintégrés ont bénéficié d'un déplacement à Abidjan, qui leur a permis d'effectuer leur déménagement. Par ailleurs, l'agence a pu, suite à une concertation interministérielle, attribuer aux personnels résidents qui ont dû

quitter la Côte d'Ivoire une indemnité de réinstallation en France, pour prendre en compte les circonstances exceptionnelles de leur retour et les difficultés spécifiques rencontrées.

A la fin du mois de mai, l'agence et le poste diplomatique, en étroite collaboration avec les associations gestionnaires des établissements, ont élaboré la carte scolaire d'Abidjan pour la rentrée 2003. Celle-ci a prévu le maintien en activité du Cours Sévigné, du groupe scolaire Jacques Prévert, de la partie conventionnée du collège Jean Mermoz ainsi que la réouverture du lycée Blaise Pascal, les écoles Eau Vive Cocody et Eau Vive zone IV devant rester provisoirement fermées durant l'année 2003/2004. Ce dispositif de transition a impliqué l'affectation de **76 résidents** et de **7 expatriés** (chargés de l'encadrement) pour un effectif estimé à **3500 élèves** environ. Parallèlement, des mesures d'accompagnement pour aider financièrement les établissements ont été mises en place.

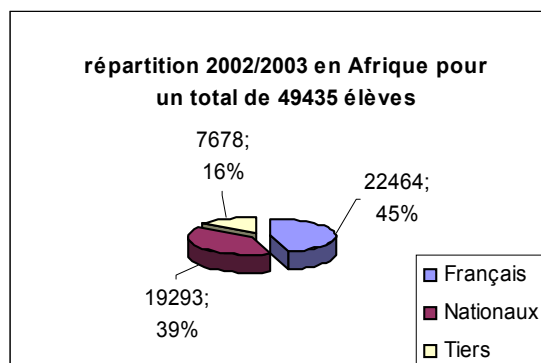
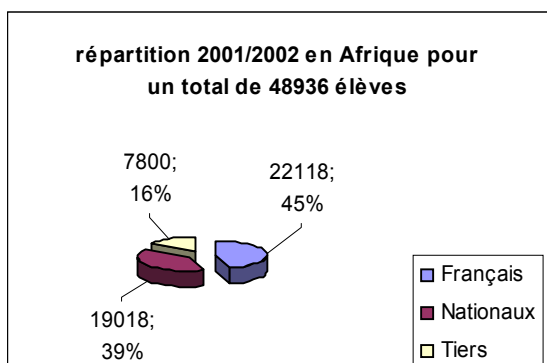
Par ailleurs, il faut signaler que l'équipe de direction du lycée Blaise Pascal, composée de **3 expatriés**, est constamment demeurée à Abidjan pour assurer notamment le suivi des dossiers scolaires des élèves et l'organisation du baccalauréat.

Les événements de Côte d'Ivoire ont eu pour effet le départ de nombreuses familles vers d'autres pays africains. Nos établissements ont fait en sorte d'absorber ce surplus d'élèves. Au Sénégal, les capacités d'accueil se sont cependant révélées insuffisantes. Nos établissements de Dakar ont dû faire face à environ **300 inscriptions** en cours d'année. Une structure d'accueil au niveau du collège, fonctionnant l'après-midi, a donc été mise en place au lycée Jean Mermoz et des subventions ont été allouées par l'agence pour permettre à l'établissement de faire face à ces charges supplémentaires.

la République Centrafricaine

Le coup d'état survenu en République centrafricaine a entraîné la fermeture du lycée Charles de Gaulle du 14 au 26 mars 2003. Les pillages qui ont eu lieu dans la ville n'ont pas touché l'établissement. Pour les enseignants qui ont perdu des biens personnels une procédure d'indemnisation a été mise en oeuvre.

- *les évolutions des effectifs élèves*



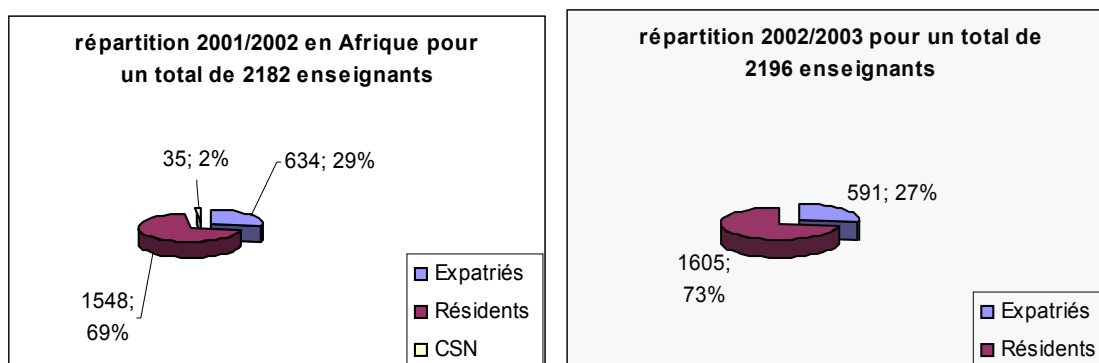
au Maghreb

Les effectifs passent de **23 014** à **23 609 élèves**. Cette augmentation s'explique par l'ouverture du lycée international Alexandre Dumas d'Alger qui a été inauguré en présence du ministre des affaires étrangères et de la directrice de l'agence. En 2002/2003, l'établissement a accueilli **285 élèves** scolarisés en seconde et première encadrés par **9 personnels** de l'AEFE. L'augmentation des effectifs est également à mettre au compte d'une légère poussée des effectifs au Maroc.

Afrique hors Maghreb

Les effectifs passent de **25 922** à **25 826 élèves**. Les effectifs étaient stables avant les événements de Côte d'Ivoire.

- *les évolutions des effectifs enseignants*



Au plan général, la poursuite de la transformation des postes d'expatriés en postes de résidents se traduit par une hausse sensible du nombre de résidents.

Les expatriés passent de **634** à **591** et les résidents passent de **1548** à **1605**. Au total, le nombre d'agents de l'AEFE dans le secteur Afrique augmente très légèrement (**2182** à **2196**). Cette augmentation s'explique en partie par l'ouverture du lycée international Alexandre Dumas d'Alger.

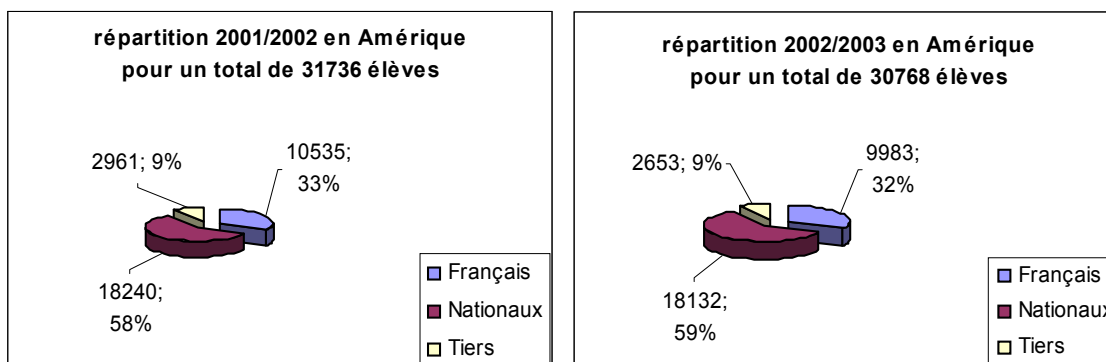
secteur Amérique

- *une année de transition*

En 2002/2003, la recherche par l'agence d'une solution acceptable, par les établissements et par les personnels, aux problèmes posés par l'inadéquation du statut des résidents (tel que défini dans le décret n°2002-22 du 4 janvier 2002) à la législation des Etats-Unis a été poursuivie.

Un travail de fond a également été entrepris pour aboutir à plus de transparence dans les relations entre les établissements et l'agence, notamment pour ce qui concerne les efforts financiers attendus des organismes gestionnaires

- *les évolutions des effectifs d'élèves*



en Amérique du Nord

Les effectifs passent de **9508** à **8744** élèves. Deux éléments principaux expliquent cette diminution. Le premier, qui ne concerne que **34 élèves**, est la conséquence directe de la rectification qui a conduit à ne tenir compte que des niveaux homologués de l'école franco-américaine Lincoln de Chicago. Le second, qui a entraîné la perte de **662 élèves**, est le déconventionnement depuis le 1^{er} septembre 2002 du Lycée international franco-américain de San Francisco (IFA).

en Amérique du Sud

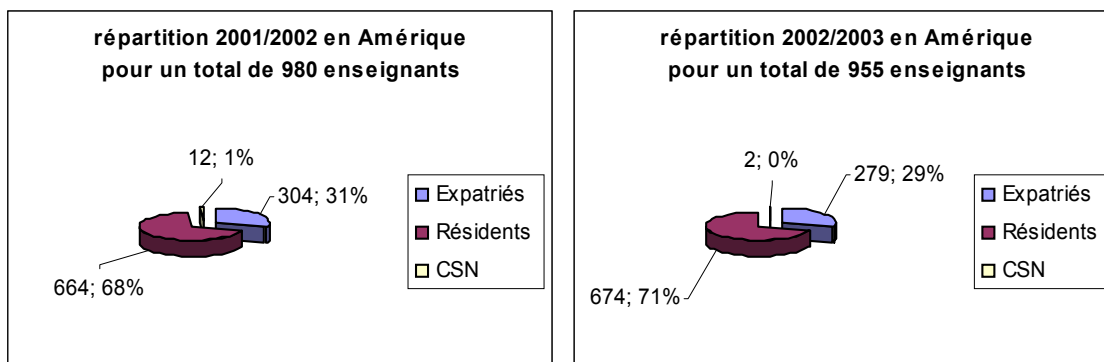
Les effectifs passent de **11987** à **10502** élèves. Cette baisse s'explique par la prise en compte des seuls niveaux homologués pour 4 des 5 établissements du Chili. Cet ajustement a entraîné la perte de **208 élèves** à Concepcion, de **291 élèves** à Curico, de **261 élèves** à Osorno et de **406 élèves** à Valparaiso. En outre, la crise économique que subit l'Argentine a eu des répercussions sur les 2 établissements de Buenos Aires. Leurs effectifs accusent des baisses sensibles de l'ordre de **5%** pour le lycée Mermoz et de **12%** pour le collège Martinez. Pour les autres établissements de cette zone les effectifs restent globalement stables.

en Amérique Centrale

Pas d'évolution notable à constater pour cette zone.

- *les évolutions des effectifs d'enseignants expatriés et résidents*

Sur un plan général, on notera les effets de la poursuite de la transformation des postes d'expatriés en résidents.



en Amérique du Nord

Le déconventionnement du Lycée international franco-américain de San Francisco (LIFA) se traduit par la disparition d'**1 poste d'expatrié** et de **24 postes de résidents**. En dépit de remarques répétées, cet établissement, par le choix de ses méthodes pédagogiques et par les conditions de service imposées aux agents mis à sa disposition par l'agence, s'écartait par trop des règles convenues.

en Amérique Centrale et en Amérique du Sud

La situation est inchangée par rapport à l'année passée.

secteur Asie

- *une année complexe*

En 2002/2003, le secteur a été durement touché par trois événements qui ont marqué l'Océan indien, le Moyen-Orient, et l'Asie du Sud-Est.

à Madagascar

La crise politique, économique et sociale, qui a longtemps agité le pays, et dont on aurait pu craindre qu'elle mît à mal les réseaux des écoles françaises, a finalement peu affecté le fonctionnement de ce réseau.

Quelle qu'ait pu être l'évolution de la situation dans la capitale ou dans les régions, les établissements de l'agence ont continué d'accueillir leurs élèves dans des conditions quasi normales.

Seules quelques familles françaises, lassées par une crise qui n'en finissait pas, ont quitté le pays pour l'Île Maurice ou pour la France, entraînant ainsi une diminution passagère des effectifs.

au Moyen-Orient

Le déclenchement du conflit en Irak, au printemps 2003 a amené l'agence, en concertation avec l'ambassade, et par mesure de précaution, à retirer la majeure partie de son personnel du Koweït, tandis que le Comité de gestion de l'établissement décidait de suspendre les cours pour une durée de trois semaines.

Les effets de la crise se sont fait sentir en Jordanie et en Arabie Saoudite. Au même moment, à Amman et Al Khobar, quelques enseignants ont, à leur demande, regagné la France avec leur famille, sans que cessent pour autant les activités des établissements.

en Asie du Sud-Est

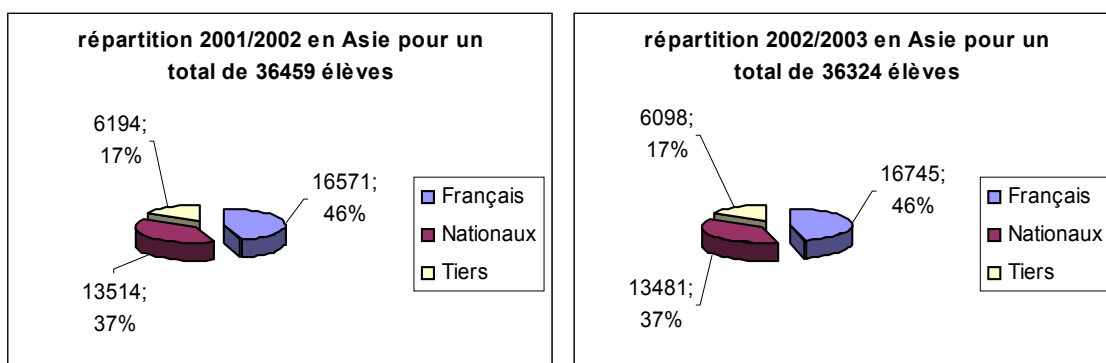
L'épidémie de SRAS a provoqué la fermeture temporaire des établissements de Pékin, Hong Kong et Singapour, qui ont enregistré lors de leur réouverture une importante chute de leurs effectifs.

Ces trois établissements ont anticipé la fermeture des congés de Pâques et prolongé leur durée, le temps de mettre en place des dispositions sanitaires s'accordant avec les recommandations de l'OMS.

D'autre part, afin de sauvegarder le calendrier scolaire des classes de 3^è, 1^{ère} et terminale, l'agence et le MJENR ont mis en place des protocoles spécifiques d'examens, qui ont permis le bon déroulement du brevet et du baccalauréat.

Dans ces établissements, de même qu'à Taïpeh, touché un peu après les autres, le retour à une situation normale s'est fait progressivement en fin de printemps.

• les évolutions des effectifs d'élèves



Asie-Océanie

Les effectifs ont marqué un net accroissement, passant de 8802 à 9020 élèves. Les progressions se sont produites en Chine. L'Ecole Française de Shanghai a ainsi gagné 114 élèves (+30%) pour la plupart français. Le même phénomène s'est produit à Pékin où les effectifs se sont accrus de 85 élèves (+12%). Dans la capitale chinoise, l'augmentation est certes moins spectaculaire, mais elle est constante depuis maintenant plus de 5 ans.

Ces deux villes connaissent un développement dont les effets sur les établissements français sont immédiats. De nouvelles familles françaises s'y installent, et l'on retrouve dans les écoles de nombreux enfants issus de familles de cadres expatriés.

Cette situation marque nettement la vocation des lycées de l'agence, dont on attend qu'ils viennent appuyer la présence de la France et le développement des ses entreprises à l'étranger.

Moyen-Orient

Dans cette région, les effectifs restent globalement stables et passent de 17919 à 17876.

Aux Emirats arabes unis, le lycée Georges Pompidou de Sharja a connu la plus forte expansion en gagnant 108 élèves (+ 9%) majoritairement français, tandis que le lycée Massignon d'Abou Dabi voyait ses effectifs augmenter de 59 élèves (+ 5%).

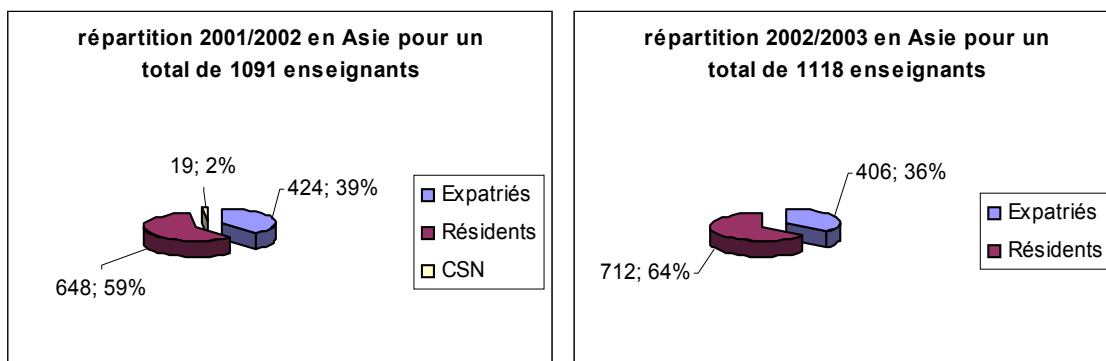
Le phénomène dans cette région du monde rappelle la situation de Chine. Les familles françaises sont de plus en plus nombreuses à s'y installer, mais la proportion des cadres y est moindre. C'est surtout le développement de Dubaï qui offre des possibilités d'emplois et attirent les Français.

Au Liban, les établissements qui ont connu un repli des effectifs en 2000 et 2001, en raison de conditions économiques difficiles, ont enregistré un regain d'élèves en 2002/2003. 170 élèves, binationaux et libanais ont repris le chemin des écoles de l'agence. Seul le lycée franco-libanais Nahr Ibrahim de Al Maaysra a continué à perdre des élèves.

Océan indien

Les effectifs restent stables dans cette région. Mais cette stabilité cache des disparités importantes. C'est ainsi que les effectifs progressent à l'île Maurice, où l'agence a appuyé l'ouverture de classes de lycée sur le site des Mascareignes, annexe de l'Ecole du Nord. En revanche, en raison de la crise qui a agité l'île, le réseau de Madagascar a perdu plus de 150 élèves. Il s'agit là d'élèves français et étrangers-tiers, qui ont quitté le pays à cause de l'instabilité politique et ont achevé leur année scolaire dans d'autres établissements.

- *les évolutions des effectifs d'enseignants expatriés et résidents*



secteur Europe

- *une année qui confirme les évolutions engagées*

La zone Europe, qui compte **69** établissements en gestion directe et conventionnés, a connu en 2002-2003 un ensemble d'évolutions significatives. L'AEFE s'est investie dans un travail de fond visant à rechercher systématiquement l'appui et la reconnaissance des Etats d'accueil en Europe, tout en soutenant la coopération éducative avec les systèmes locaux développée à partir de nos établissements.

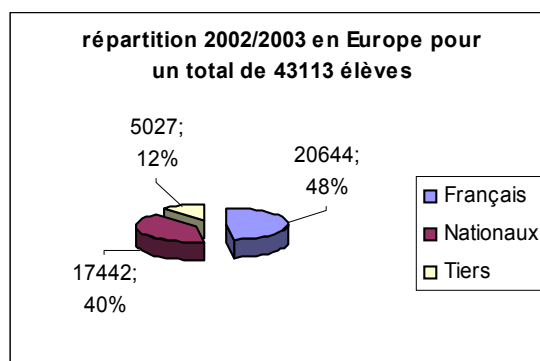
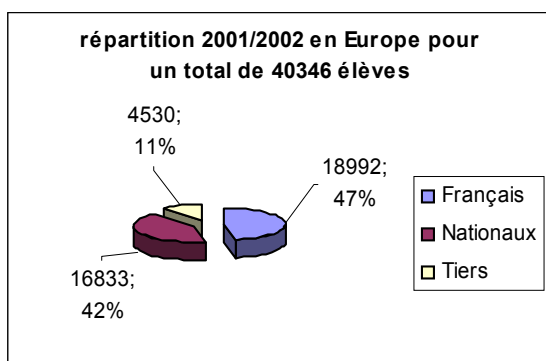
Les pays à fort potentiel économique continuent d'attirer de nombreux expatriés français. Qu'il s'agisse de la Grande-Bretagne, de Munich ou des pays de l'est, la poussée aux inscriptions est forte et l'agence a constamment accompagné les évolutions et, le cas échéant, les homologations des établissements émergents comme Saint Pétersbourg, Bratislava ou Vilnius en vue de conventionnements à terme.

En revanche, dans le reste de l'Europe les effectifs sont stables à l'exception de l'Espagne qui perd **156** élèves français et ralentit l'accroissement que connaît la zone depuis plusieurs années.

Les établissements de l'Union européenne sont anciens et le parc immobilier vieillissant. De nombreux travaux de sécurité ont été effectués sur les fonds propres des établissements et grâce à des aides de l'AEFE, en l'absence de crédits du titre V. C'est le cas au lycée Chateaubriand à Rome, au lycée Goscinny à Varsovie et au lycée Charles de Gaulle à Londres. Le lycée de Munich a dû procéder à la location d'un nouveau bâtiment pour accueillir davantage d'élèves.

Une nouvelle construction a été réalisée à Budapest, soutenue par l'agence à hauteur de 800 000 euros. Le nouveau lycée Eiffel a été inauguré en 2002. D'autres projets sont en cours de réalisation à Moscou et Milan.

- *évolution des effectifs élèves*



Europe ibérique

La baisse des effectifs de plus de 1% constatée dans cette région s'explique par le départ de familles françaises qui quittent les grands centres urbains (Madrid, Valence, Barcelone) à la suite de restructurations d'entreprises.

Est de l'Europe

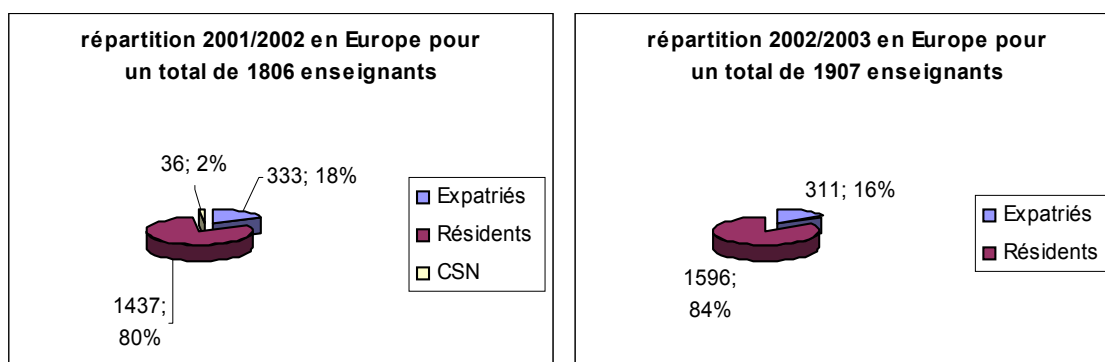
La hausse sensible des effectifs (plus de 5% en moyenne avec des pics à 10% pour des villes comme Moscou, Prague ou Budapest) est due à l'implantation croissante d'entreprises françaises (secteur automobile, secteur bancaire et grande distribution). Elle se traduit par des problèmes d'accueil dans les établissements du fait de l'exiguïté des locaux existants.

Europe du Nord ,Sud Est de l'Europe

La situation reste globalement stable dans ces deux régions.

- *évolution des effectifs enseignants*

Conséquence de l'évolution des effectifs d'élèves, on assiste à un redéploiement des postes de l'Europe ibérique vers la partie est de l'Europe.



La transformation des emplois d'expatriés (**40**) en résidents s'est poursuivie ainsi que la résidentialisation des personnels titulaires lorsque les besoins de l'établissement le justifiaient.

d. les résultats aux examens et concours

- Baccalauréat

7886 candidats se sont présentés à la session 2003 du baccalauréat général et technologique. Les différents centres de baccalauréat à l'étranger ont bénéficié, comme chaque année, de l'appui efficace des services des examens des différentes académies de rattachement.

Le taux de réussite des établissements est toujours excellent (**94,01 %**) et en léger progrès par rapport à l'année dernière de (+**0,65 %**). Rappelons que, pour cette même session, les résultats en France ont progressé de **1,3%** pour atteindre **81,1%**.

Il faut également noter que les élèves étrangers ont sensiblement mieux réussi que les élèves français (**95,46%** contre **91,34%**). Nos candidats inscrits à l'Option internationale du baccalauréat (**322** candidats reçus pour **325** candidats présentés) dans **12 établissements**, obtiennent également des résultats de très haut niveau (**99% de réussite**).

L'excellence générale des résultats est à porter au crédit de la qualité de l'enseignement dans les établissements du réseau.

La liste complète des résultats, établissement par établissement, figure en annexe du présent rapport d'activité. Les données prises en compte pour les établissements de l'hémisphère sud sont ceux de la session précédente car les épreuves se déroulent plus avant dans l'année.

- Concours général des lycées 2003 :

Les élèves des établissements à programme français à l'étranger ont obtenu de nombreuses distinctions au concours général des lycées.

Il faut souligner que nos lauréats sont plus nombreux en 2003 qu'ils ne l'étaient en 2002. Ils sont originaires d'un plus grand nombre d'établissements et ont été primés dans de nouvelles disciplines.

des lauréats plus nombreux

quatorze prix sur un total de **153** ont été attribués en 2003 (contre **six** en 2002)

- **six premiers prix** en arabe, portugais, allemand, espagnol, mathématiques et version latine, (**deux** en 2002) .
- **deux deuxièmes prix** en arabe et portugais, (**deux** en 2002)
- **six troisièmes prix** en arabe, portugais, allemand, anglais, géographie et physique-chimie. (**deux** en 2002)
- **dix-huit accessits (dix-sept** en 2002) ont également été remis, soit dix en arabe, deux en portugais, trois en espagnol, un en histoire, un en italien et un en génie mécanique.

des disciplines nouvelles

Traditionnellement récompensés dans les disciplines linguistiques, les candidats présentés par nos établissements ont notamment obtenu cette année un 1^{er} prix en mathématique et version latine, un troisième prix en physique chimie et un accessit en génie mécanique.

des nationalités plus variées

Les lauréats étaient originaires de 20 établissements, parfois de petite taille, répartis dans 12 pays différents (4 pays en 2002).

e. les investissements immobiliers

En 2003, l'agence a disposé d'une ligne de crédits de **4 973 590 €**. Les priorités en matière d'investissements sont allées vers les opérations de mise aux normes de sécurité et de réhabilitation des établissements ainsi que vers les travaux d'amélioration de l'accueil des élèves.

Dans le domaine de la mise aux normes de sécurité, l'agence a versé la somme de **311 304,53 €** pour l'ensemble des établissements.

La principale opération concerne le lycée Saint-Exupéry de Ouagadougou (Burkina-Faso) auquel l'agence a attribué une subvention de **94 500 €** pour les bâtiments du lycée et, suite à une action programmée en 2002, une subvention de **66 000 €** pour les bâtiments de l'école primaire.

L'école Dolto de Djibouti a été attributaire d'une somme de **82 212 €** pour la mise en sécurité des bâtiments existants et pour la construction de nouvelles classes.

L'agence a également aidé à hauteur de **46 467 €** l'école de Florence (Italie) pour la mise en place d'une signalisation incendie et la construction de toilettes.

Des subventions de **14 000 €** et de **8 125,53 €** ont été versées respectivement au lycée Jules Supervielle de Montevideo (Uruguay) et au Cours Sévigné d'Abidjan (Côte d'Ivoire) pour des opérations d'aménagement et de mise en sécurité des locaux.

Plusieurs programmes de construction, de rénovation et de relocalisation sont actuellement en cours.

Le plus important est celui du lycée Condorcet de Sydney (Australie), pour lequel l'agence a versé la somme de **1 253 000 €**, correspondant à la 3^{ème} tranche de la relocalisation. En 2001, une subvention de **292 880 €** et en 2002 une subvention de **929 939 €** avaient été octroyées.

L'agence a maintenu l'aide financière importante qu'elle accorde au lycée de Budapest (Hongrie) depuis l'année 2000 dans le cadre de la construction du nouveau lycée (5^{ème} tranche d'un montant de **655 530 €** en 2003).

Une subvention de **457 347 €** a été versée au lycée français de Bangkok (Thaïlande) pour la 3^{ème} tranche de la construction de nouveaux locaux.

Le lycée de Bogota (Colombie) a perçu une subvention de **184 898 €** au titre du 2^{ème} versement sur la 2^{ème} tranche de la construction du nouveau lycée.

Le collège Victor Hugo de Port-Gentil (Haïti) et le lycée de San Salvador ont perçu respectivement **50 000 €** pour l'achat d'un terrain et de bâtiments et **50 400 €** pour la construction et la rénovation de classes.

2. la collaboration avec le ministère de la jeunesse de l'éducation nationale et de la recherche

a. les personnels

815 résidents ont été recrutés pour les rentrées 2003 (hémisphères sud et nord confondus) contre **977** l'an passé qui a notamment vu l'absorption des enseignants mis à disposition (MAD) et des derniers coopérants du service national (CSN).

Le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche soutient toutes les demandes d'accord préalables de détachement dès lors qu'elles lui parviennent avant le 30 avril. Les demandes adressées par l'agence sont désormais mises en ligne et peuvent être consultées par les chefs d'établissement. Cette innovation a permis de raccourcir les délais de recherche de candidat lors de refus des premiers classés par les CCPLA.

Pour la rentrée 2003, l'agence a recruté lors des différentes commissions paritaires centrales **199 personnels "expatriés"**.

Le mouvement s'est décomposé de la manière suivante :

52 postes de personnels de direction ;	4 postes d'enseignants du premier degré ;
6 postes d'inspecteurs de l'éducation nationale ;	88 postes d'enseignants et d'éducation du second degré.
14 postes de gestionnaires comptables ;	
35 postes de directeurs du premier degré ;	

Pour assurer la sélection des candidats, le ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche a présenté à l'AEFE :

346 dossiers de candidature pour les **personnels d'encadrement** (IEN, direction et administration)

2588 dossiers de candidature pour les personnels du **second degré**

500 dossiers de candidature pour les personnels du **premier degré**.

Le bureau du recrutement a, quant à lui, reçu **465 dossiers** (toutes catégories confondues) de personnels actuellement en position de détachement à l'étranger (réseau AEFE et hors réseau) et sollicitant une nouvelle affectation.

b. les partenariats académiques

14 académies en partenariat avec **17** zones géographiques (voir liste en annexe) ont signé une convention qui fixe les contenus, les modalités et les moyens mis en œuvre ainsi que les méthodes d'évaluation et d'actualisation du partenariat.

Défini autour de quelques axes prioritaires (formation continue des personnels, innovations pédagogiques, orientation des élèves, développement de l'utilisation des TICE), le partenariat s'est progressivement centré sur la conception et l'organisation de stages. La politique d'orientation passe par la mise en place de jumelages entre établissements scolaires à l'étranger et centres d'information et d'orientation de chaque académie, ce qui permet d'apporter aides et ressources pour la mise en place du volet éducation à l'orientation, dans le cadre du projet d'établissement afin de promouvoir la poursuite des études supérieures en France.

3. *l'aide à la scolarisation des enfants français*

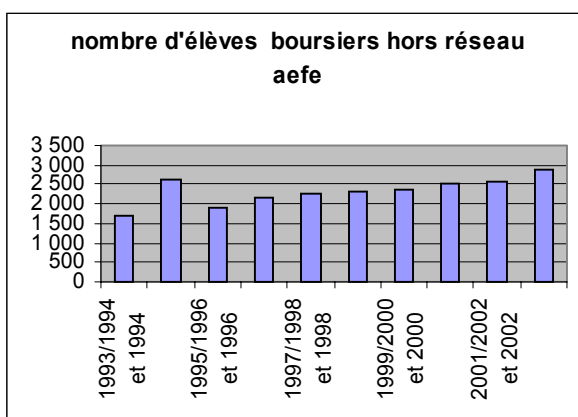
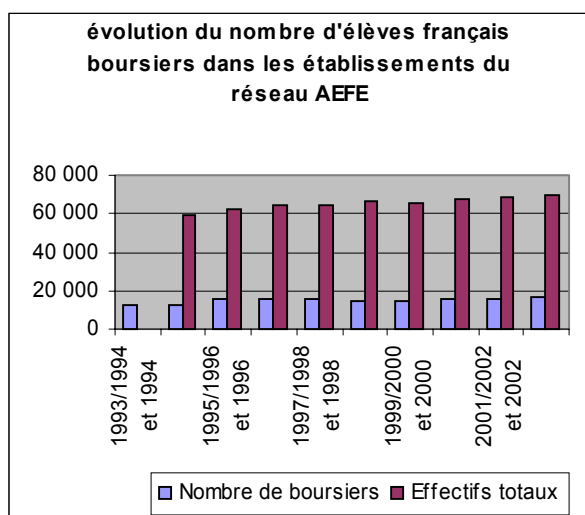
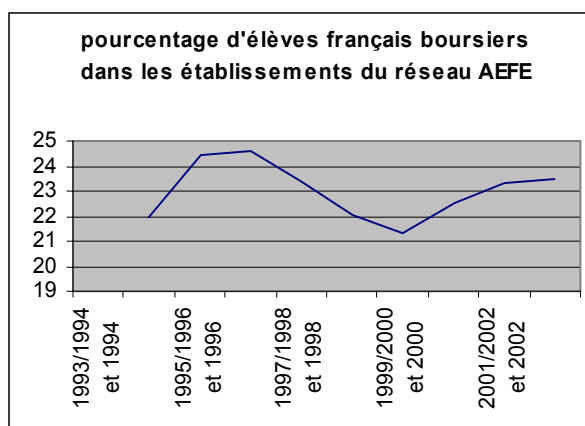
a. une priorité du réseau

La scolarité des enfants français à l'étranger est une préoccupation majeure des familles expatriées et des pouvoirs publics.

A ce titre, l'aide à la scolarisation des enfants français résidant avec leur famille à l'étranger constitue, pour l'agence, une priorité de gestion qui s'inscrit dans sa mission générale fixée par la loi de 1990 (article 2) qui lui impose :

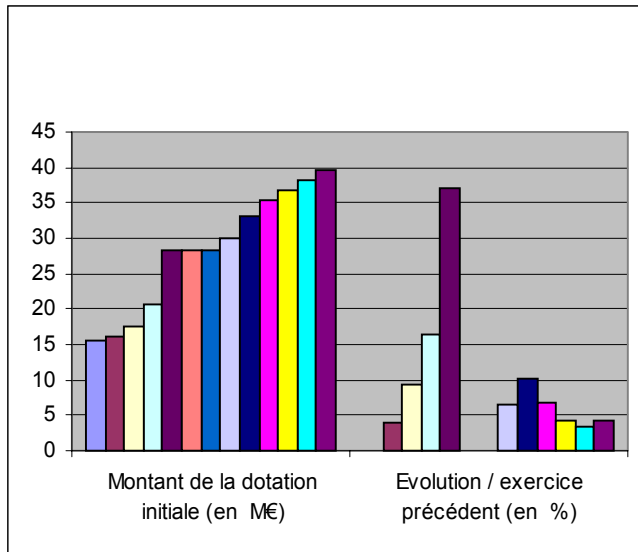
- d'aider les familles des élèves français à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité ;
- d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger reconnus par le ministère de l'Education nationale.

Instauré par le décret 91-833 du 30 août 1991, le système actuel des bourses scolaires a vu ses règles de fonctionnement, fixées par instruction générale, évoluer le plus souvent depuis sa création en fonction du contexte budgétaire rencontré.



L'action de l'agence dans ce domaine s'inscrit en effet dans la limite de la dotation budgétaire annuelle qui lui est allouée au titre des bourses scolaires (environ **10% de son budget**). Celle-ci est par ailleurs assujettie à deux paramètres fonda

mentaux, d'une part, les frais de scolarité, d'autre part, la fluctuation des parités entre les monnaies.



Leur incompatibilité avec les crédits ouverts a conduit l'agence à mettre en place en 1998 des mesures drastiques visant à contenir les attributions dans la limite des dotations simplement maintenues au même niveau d'une année à l'autre.

Ces mesures ont conduit à écarter certaines familles du bénéfice du dispositif ou à réduire l'aide qui leur était précédemment accordée et a malheureusement entraîné la déscolarisation de

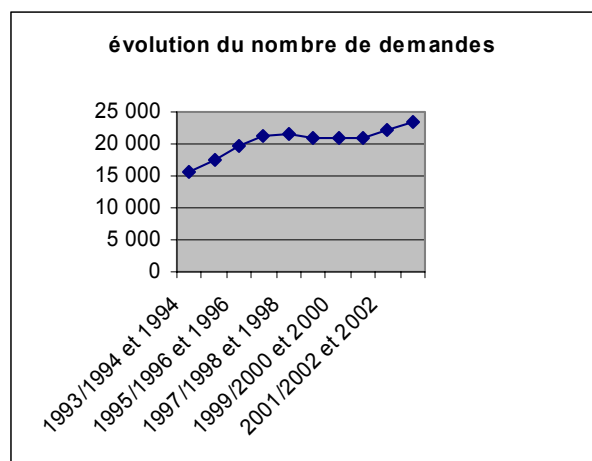
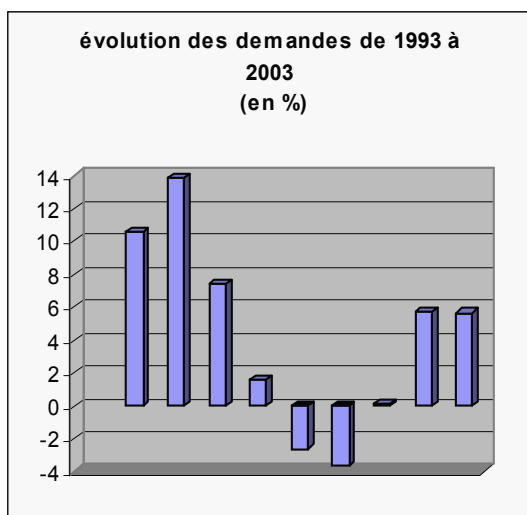
certains enfants pour des raisons financières.

Aussi, dans ce domaine, l'agence s'est-elle appliquée à :

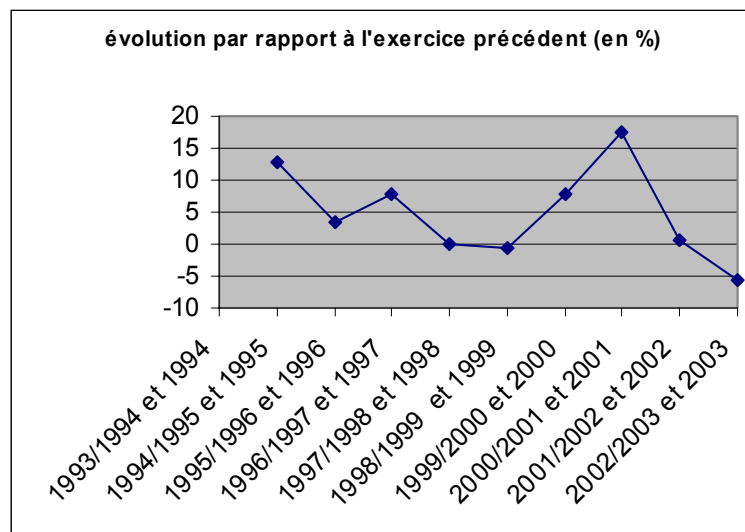
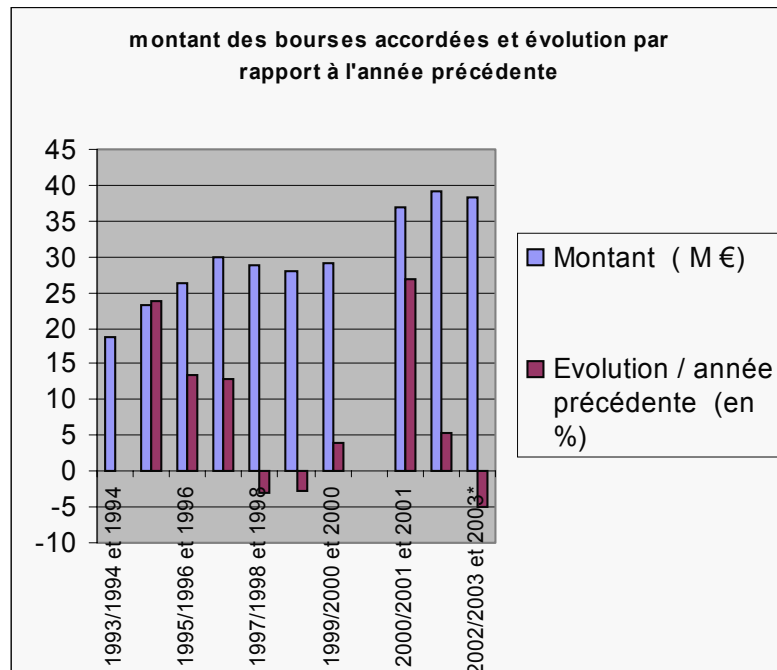
- définir, dans le respect des principes du système mis en place en 1993, une nouvelle politique de gestion des bourses scolaires qui s'inscrit dans la durée,
- mettre en place de nouvelles méthodes de travail pour les différentes structures ou instances, parties prenantes du dispositif, et établir entre elles de nouvelles relations.

b. une nouvelle politique

- évolution des demandes de bourses scolaires



- évolution de l'octroi et du coût moyen des bourses scolaires



Sur la base des conclusions d'un audit sur le fonctionnement général du dispositif et en plein accord avec la commission nationale des bourses scolaires, l'agence a mis en place une nouvelle politique de gestion des bourses scolaires dont les objectifs étaient multiples :

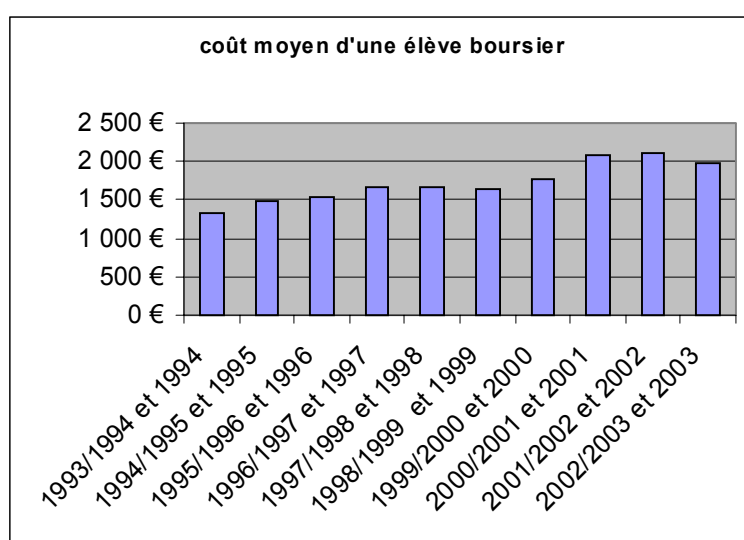
- *éviter à l'avenir tout recul dans l'aide apportée aux familles*

A cette fin, elle a plaidé auprès de ses autorités de tutelle pour une augmentation mesurée mais régulière des crédits consacrés à ce domaine. Elle a également pris toutes les mesures techniques lui permettant de disposer d'une visibilité budgétaire totale dès l'ouverture d'une campagne (cadrage des travaux des commissions locales, fixation des tarifs scolaires en début de campagne...) afin de prévenir tout problème de gestion en cours d'année scolaire.

- *renforcer la rigueur du système, gage de sa moralité et de son équité*

Pour répondre à cet objectif l'agence a très précisément fixé les règles d'instruction des dossiers de demande de bourses présentés par les familles (contrôle des ressources). Elle a également poursuivi l'harmonisation des barèmes d'attribution sur l'ensemble des pays du monde dans le respect des spécificités de chacun d'eux et est aujourd'hui garante du strict respect par toutes les commissions locales des bourses de l'ensemble des dispositions réglementaires fixées. Elle a redéfini récemment les règles d'accès au système des familles possédant un patrimoine mobilier ou immobilier.

- *assurer une meilleure prise en charge de l'ensemble des dépenses de scolarisation supportées par les familles*



Dans ce souci, elle a rouvert à toutes les familles le bénéfice de la couverture des frais parascolaires (achat des manuels et fournitures scolaires, demi-pension, transport...). De plus, elle assure désormais la prise en charge de ces frais, sous réserve de leur justification, à leur coût réel.

- *autoriser l'accès du système aux familles à revenus moyens*

Dans cette perspective, l'agence a permis à un très grand nombre de commissions locales de revaloriser de manière très sensible leurs barèmes d'attribution.

- *agir les cas échéant sur la politique tarifaire des établissements*

Sans méconnaître les conséquences pour les familles d'une telle disposition, l'agence peut réglementairement recourir au plafonnement des tarifs scolaires pris en compte dans le calcul des bourses scolaires lorsque l'augmentation des frais de scolarité n'apparaît pas justifiée ou se révèle incompatible avec la dotation budgétaire allouée. Aussi, en application de cette mesure, les établissements sont-ils placés devant leurs responsabilités et conduits à assurer, sur leurs fonds propres, la prise en charge du reliquat restant à la charge des familles boursières.

- *garantir l'accès aux établissements de tous les enfants potentiellement boursiers*

Les nouvelles dispositions adoptées par l'agence déconnectant la procédure de demande de bourses scolaires de l'inscription préalable des enfants dans les établisse

ments ont révélé des pratiques contestables de la part de certains établissements (paiement obligatoire des droits d'inscription, refus d'accueillir des enfants potentiellement boursiers à la rentrée scolaire...). Confrontée à ce type de situation, l'agence veille au respect par les établissements de la mission de service public qui leur incombe.

c. une organisation renouvelée

L'agence a parallèlement redéfini l'organisation du dispositif. Elle a ainsi arrêté un certain nombre de mesures visant à optimiser les méthodes de travail des postes et des commissions et à rendre les mécanismes d'attribution des bourses scolaires plus transparents.

- *les postes consulaires*

L'agence a mis à la disposition des 181 postes diplomatiques ou consulaires concernés par la gestion des bourses scolaires :

- un guide de campagne des bourses scolaires pour les agents ayant en charge directe le dossier (cet outil est disponible, ainsi que l'instruction générale sur les bourses scolaires, sur le réseau INTRANET du ministère des affaires étrangères) ;
- un nouveau formulaire type de demande de bourses scolaires ;
- une « hot line » destinée à assister, tant sur un plan réglementaire que technique, les agents consulaires en charge du dossier.

Par ailleurs, l'agence a mis en place une nouvelle application informatique de gestion des bourses scolaires au niveau central. Un nouveau logiciel consulaire devrait également être déployé à compter de début 2004.

Enfin, après accord du département, l'agence a mis en place avec l'Institut de formation à l'administration consulaire (IFAC), sur un rythme annuel, une formation complète à la gestion des bourses scolaires pour les agents consulaires (quel que soit leur statut) en charge du dossier. Cette formation, qui suivra un rythme annuel, a déjà permis la formation de 21 agents en juillet 2003.

- *les commissions locales et commission nationale des bourses scolaires*

L'agence a arrêté un certain nombre de dispositions visant à optimiser le travail des commissions locales des bourses (instauration de pré-commissions locales dans les postes ayant à instruire plusieurs centaines de demandes). Elle a également redéfini les conditions d'accès des membres de cette instance à tous les documents nécessaires à l'exercice de leur mandat (instruction générale sur les bourses scolaires, télégrammes de cadrage, compte rendu des travaux de la commission nationale, dossiers de demande des familles) afin d'assurer une transparence totale sur le fonctionnement du système.

Afin de prendre la mesure des dimensions locales du dispositif, l'agence définit désormais chaque année un plan de missions du service des bourses scolaires auprès

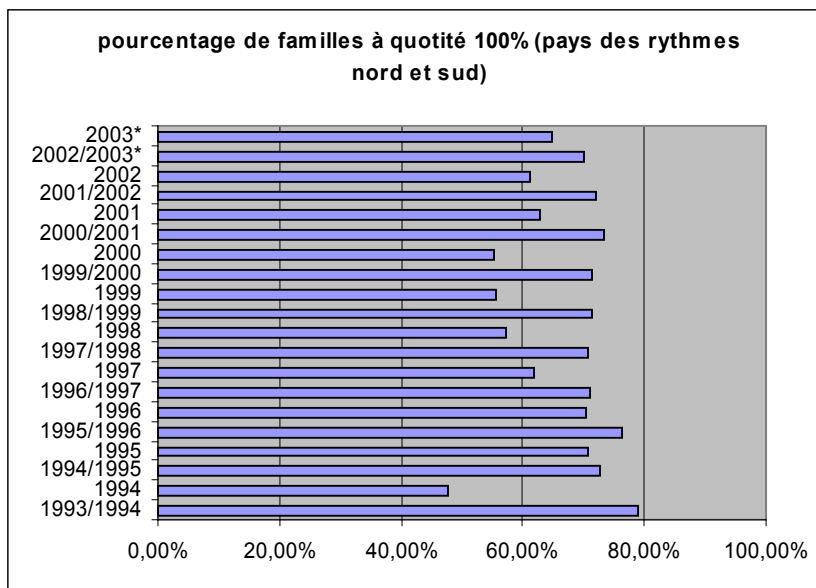
des postes. Accueillies très favorablement par tous les acteurs, elles permettent d'examiner sur le terrain les problèmes spécifiques de chaque pays et les conditions d'application des nouvelles dispositions réglementaires. Cinq missions sont ainsi conduites en moyenne chaque année.

L'agence s'est également attachée à faire de la commission nationale un lieu privilégié de débats et d'écoute où puisse être définie, dans un climat de totale confiance, la politique de l'agence en matière de bourses scolaires.

Le département (DFAE) et l'agence ont enfin travaillé ensemble pour que soit parfaitement redéfini le périmètre d'intervention des différents systèmes d'aide (CCPAS, Sociétés de bienfaisance...) afin de recentrer l'aide directe à la scolarité sur le seul système des bourses scolaires.

- *les familles*

Dans un souci de transparence, l'agence, après avis de la commission nationale, autorise désormais la communication du barème d'attribution aux familles. Il est accompagné d'un



commentaire rappelant que les bourses sont accordées dans la limite des dotations budgétaires allouées chaque année.

L'agence a mis au point une plaquette d'information très détaillée sur le système des bourses scolaires à usage des familles.

Dans ce contexte,

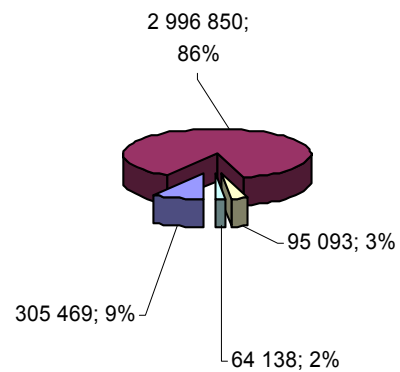
l'agence a clos la campagne des bourses scolaires 2002 des pays du rythme sud, et conduit la campagne 2002/2003 des pays du rythme nord ainsi que la campagne 2003 des pays du rythme sud.

d. les résultats

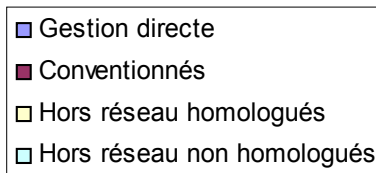
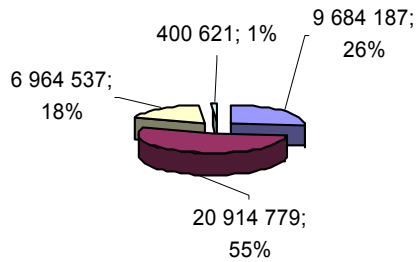
montant des bourses par zone et type d'établissement pour 2002

Zone géographique	Gestion directe	Conventionnés	Hors réseau homologués	Hors réseau non homologués
Europe	3 899 614	3 364 517	447 577	79 990
Afrique	2 604 911	6 393 704	1 426 208	71048
Amérique du nord	0	2 958 546	4 188 166	12 349
Amérique du Sud	0	2 385 927	79 075	22 673
Proche orient	72 850	1 286 513	628 529	126 784
Asie	471 583	1 528 722	57 885	15 449
Maghreb	2 329 760	0	41 704	8 190

total des bourses pour le rythme sud
(en euros et pourcentages)



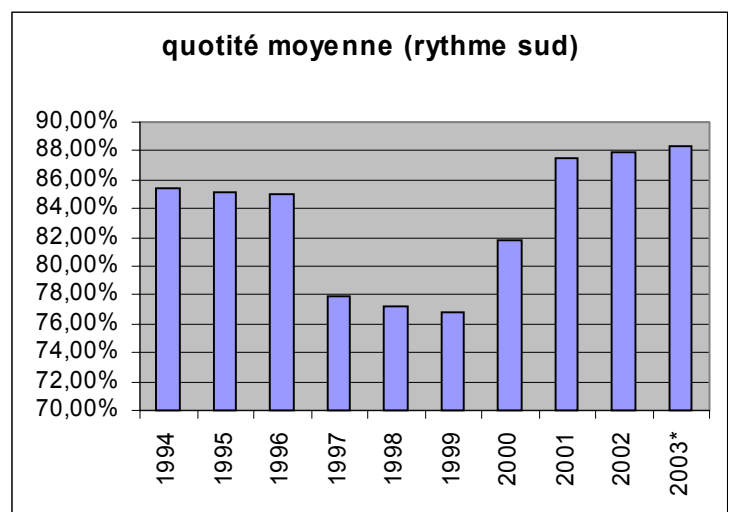
**montant total des bourses
(en euros et pourcentages)**



- *bilan définitif de la campagne 2002 des pays du rythme sud*

Le bilan définitif de la campagne des bourses scolaires 2002 pour les pays du rythme sud s'établit de la manière suivante :

- le montant des bourses accordées s'élève (effet change inclus) à **3,46 M€**

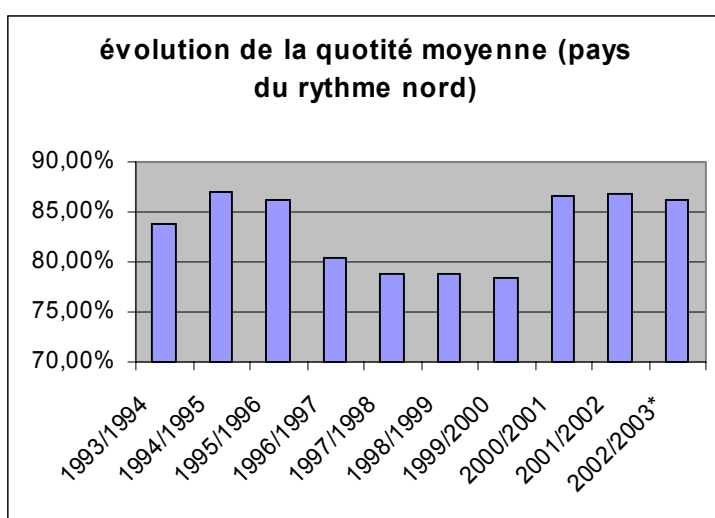


contre **4,25 M€** l'année précédente (en baisse de **18,59 %**) en raison de la très forte dépréciation des monnaies des pays de cette zone ;

- le nombre de boursiers s'établit à **1 456**, en augmentation de plus de **5%** par rapport à 2001 ;
- le coût moyen par boursier s'élève ainsi à **2 376**, la quotité moyenne des bourses accordées aux familles atteignant **87,93 %**.

- *bilan quasi définitif de la campagne 2002/2003 des pays du rythme nord*

Les postes diplomatiques et consulaires ont instruit **21 646** demandes au titre de cette campagne. Après prise en compte des rejets (**2 443**) et des boursiers n'ayant pas été scolarisés à la rentrée (**1 439**), le nombre définitif de boursiers s'établit à **17 764**, soit **657** de plus que l'année précédente.



Le coût de cette campagne s'élève aujourd'hui à **34,90 M€**. Le coût moyen par boursier s'établit ainsi à **1 965 €**. La quotité moyenne des bourses accordée aux familles atteint **86,20 %**.

L'évolution des effectifs d'élèves boursiers varie très fortement d'une zone géographique à l'autre : - **2% en Asie, quasi-stabilité en Europe, + 2% en Amérique du nord et en Améri-**

que latine, + 4% en Afrique, + 6% dans l'Océan Indien, + 8% au Proche Orient, + 9% dans les pays du Maghreb.

- *campagne 2003 des pays du rythme sud*

Malgré un contexte particulièrement délicat lié aux graves crises que traversent certains pays de l'hémisphère sud et qui engendrent une dépréciation sensible de leur monnaie et la paupérisation croissante de la communauté française bénéficiant de revenus locaux qui y réside, la campagne 2003 des pays du rythme sud enregistre une nouvelle progression des effectifs d'élèves boursiers.

A ce jour, le nombre d'élèves boursiers s'établit à **1 499 boursiers (+ 3,16 %)** par rapport à l'année scolaire précédente et le montant des bourses accordées à **3,32 M€ (- 4%** par rapport à l'année précédente).

Le coût moyen par boursier s'établit à **2 229 €** contre **2 381 €** l'année précédente (**-6,38%**) et la quotité moyenne de bourses à **88,39 %**.

A noter que les frais de scolarité en euros s'établissent en moyenne à **1 906 €** contre **2 276 €** l'année précédente (moyenne des frais de scolarité stricto sensu pris en compte dans le calcul des bourses scolaires). Il convient cependant de ne pas perdre de vue que cette diminution du montant des frais de scolarité en euros masque très souvent une augmentation très importante de ces frais en monnaie locale.

Pour l'ensemble des deux rythmes, le nombre de boursiers atteint **19 255**, niveau jamais atteint dans l'histoire du dispositif, alors que le coût de ces campagnes diminue (**38,22 M€**) en raison de la forte appréciation de l'euro enregistrée ces derniers mois. Il convient cependant de relativiser cette embellie budgétaire dans la mesure où les parités entre les monnaies constituent un paramètre particulièrement volatil et qu'un brutal renversement de tendance n'est donc pas à exclure.

e. remarques, bilan et perspectives

La politique actuelle de l'agence en matière de bourses scolaires porte donc ses fruits. Les règles du dispositif, désormais redéfinies et bien comprises, n'apparaissent pas devoir être remises en cause, même si elles peuvent encore être précisées ici ou là pour parfaire son fonctionnement.

Le système paraît avoir atteint aujourd'hui un niveau d'équilibre : il satisfait assurément aux besoins des familles les plus démunies et parvient à apporter une aide aux familles à revenus moyens (voire importants) sur lesquelles pèsent les frais de scolarité les plus élevés.

Les perspectives restent favorables. La tendance observée à l'occasion des travaux de la première commission nationale de juin 2003 permet d'envisager une nouvelle hausse sensible des effectifs d'élèves boursiers pour la campagne 2003/2004 des pays du rythme nord.

Cependant, le système reste fragile en raison de son assujettissement à de nombreux paramètres exogènes (augmentation des frais de scolarité, fluctuation des parités entre monnaies). Les avancées enregistrées ne pourront donc s'inscrire dans la durée qu'au prix d'une gestion rigoureuse des fonds qui lui sont alloués mais aussi d'une revalorisation, mesurée mais continue, de sa dotation budgétaire

4. *les bourses d'excellence*

Les bourses d'excellence de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger permettent aux meilleurs élèves étrangers des lycées français à l'étranger de suivre, après l'obtention du baccalauréat avec mention « bien ou très bien », un enseignement de

haut niveau en France. Ces bourses sont accordées pour deux ans et peuvent, à titre exceptionnel, être prolongées d'un an.

Elles sont attribuées pour des poursuites d'études en classes préparatoires ou en premier cycle universitaire. Dans tous les cas, elles concernent d'excellents élèves étrangers dont le projet de formation est clairement défini.

Depuis septembre 2000, le ministère des affaires étrangères et l'agence ont mis en place un programme articulé en deux volets

Le premier, financé par l'agence, concerne les classes préparatoires et les premiers cycles universitaires, le second, financé par le ministère des affaires étrangères, sous le titre de "bourses major", concerne la scolarité dans une grande école et le cursus universitaires des 2^{ème} et 3^{ème} cycles.

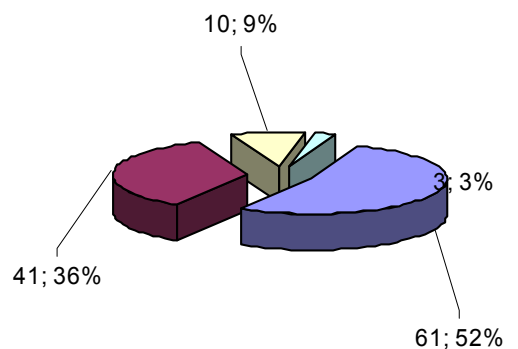
Pour l'année 2003, le budget total des bourses d'excellence de l'AEFE s'élève à **2 132 925 euros**.

la sélection 2003

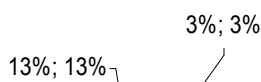
Pour la rentrée 2003, les **115 bourses** offertes par l'AEFE ont été attribuées au mois de juin par une commission de spécialistes comprenant deux proviseurs de lycées parisiens, trois professeurs d'université, trois professeurs de classes préparatoires et des représentants du ministère des affaires étrangères et de l'agence.

L'examen des dossiers par cette commission portait sur plusieurs critères combinés dont les résultats scolaires de trois années, les revenus des parents et les avis des postes diplomatiques. Cet examen comparatif a permis de classer 115 étudiants en liste principale et **52 en liste complémentaire**. Les dossiers retenus représentent **40 pays sur les 55** qui ont présenté des dossiers (soit **73% des pays demandeurs**).

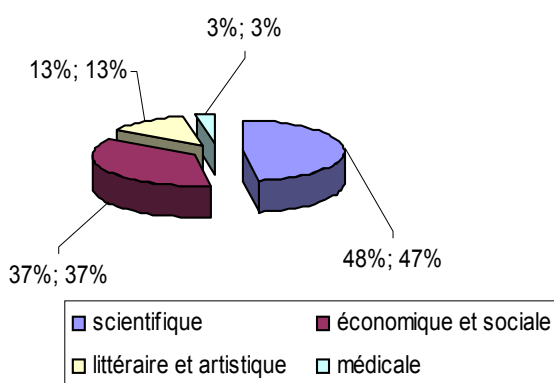
résultats des commissions 2003 par filières



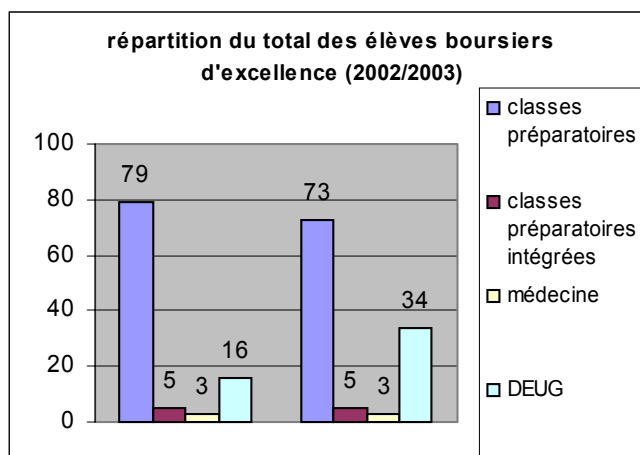
résultat des commissions 2002 par filières



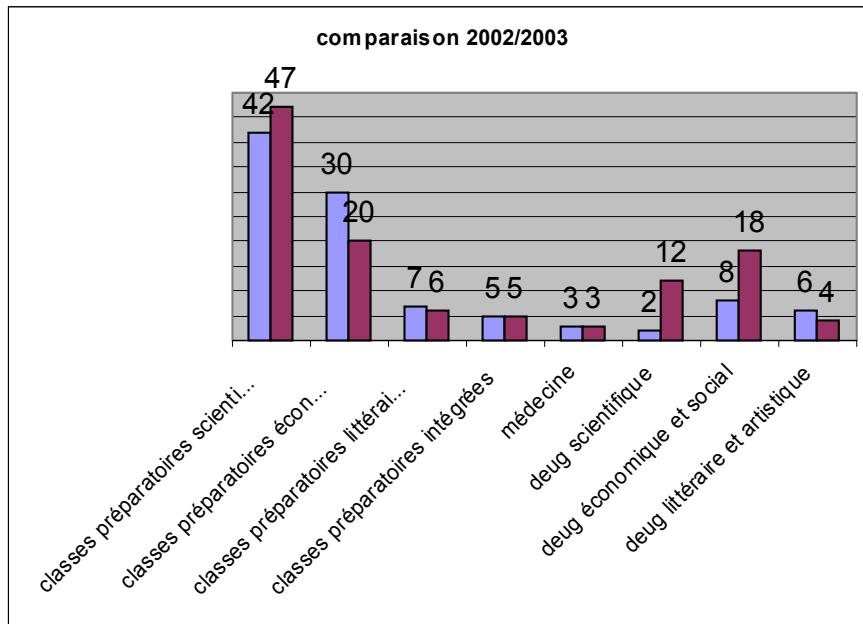
résultat des commissions 2002 par filières



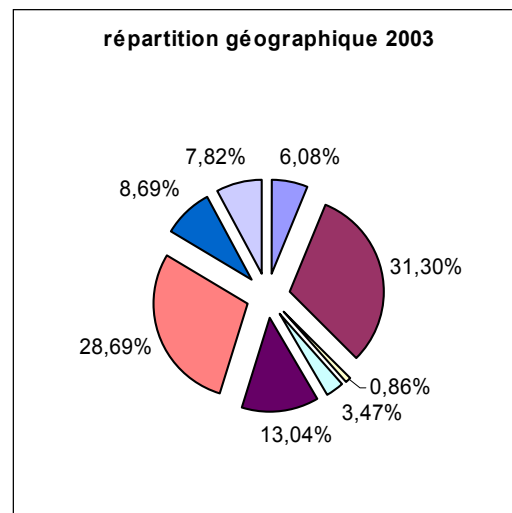
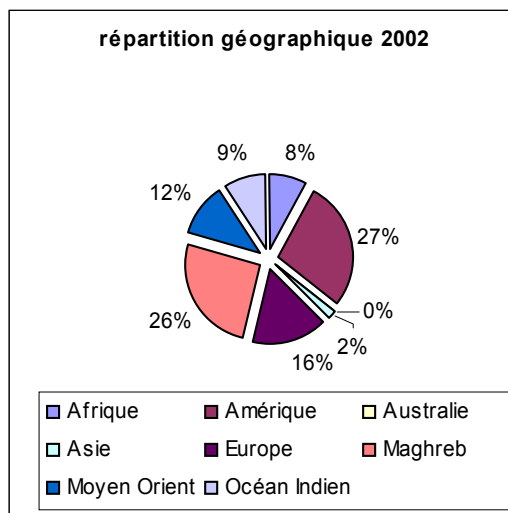
par types d'études :



L'attribution définitive de la bourse reste soumise à l'obtention d'une mention « bien ou très bien » au baccalauréat et à la confirmation de l'inscription en classe préparatoire ou en premier cycle universitaire, le dernier boursier admis à l'heure actuelle est le 25^{ème} de la liste complémentaire. L'ordre de classement de la commission est scrupuleusement respecté. La commission étant seule compétente et souveraine, aucune réclamation n'est retenue.



répartition des bourses d'excellence par zones géographiques



IV. Réformes et projets en cours

1. les réformes en cours

a. la réforme des statuts

Le 4 juillet 2003 le ministère des affaires étrangères a présenté à l'avis du Conseil d'Etat un projet de décret relatif au fonctionnement et à l'administration de l'agence, portant abrogation du décret actuellement en vigueur (décret n° 90-1037 du 22 novembre 1990).

Ce projet vise à clarifier, dans le respect des règles de la comptabilité publique applicables à l'AEFE, les relations juridiques, budgétaires et comptables entre l'agence et les établissements d'enseignement à l'étranger, placés en « gestion directe » auprès d'elle.

Le statut d'établissement public national ne permet pas à l'agence de pérenniser l'autonomie financière antérieure dont bénéficiaient ces établissements. Le futur décret régularisera une situation dénoncée à plusieurs reprises par le Conseil d'Etat, l'Inspection des Finances et la Cour des Comptes. Dans sa future organisation déconcentrée l'agence cherchera toutefois à préserver, dans un cadre réglementaire, une large autonomie de gestion dans le fonctionnement courant des établissements en gestion directe.

b. la situation financière des personnels résidents

Le 1er septembre 2002 sont entrées en vigueur les dispositions du décret 2002-22 du 4 janvier 2002 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger. Cette réforme qui a nécessité l'abrogation du décret 90-469 du 31 mai 1990 a pour objectif notamment d'améliorer la situation financière des personnels résidents employés dans les établissements situés à l'étranger et relevant de l'AEFE. Les dispositions du décret 2002-22 prévoient, d'une part, que l'ensemble des personnels expatriés et résidents est, à compter du 1er septembre 2002, exclusivement rémunéré par l'AEFE. D'autre part, cette réforme crée une indemnité spécifique liée aux conditions de vie locale et des avantages familiaux pour les personnels résidents.

c. la réflexion sur l'évolution de l'agence

Un séminaire de réflexion organisé les 6 et 7 mai 2003 et rassemblant les membres du Conseil d'administration de l'agence en formation élargie a posé les bases du

plan stratégique de l'AEFE. Quatre séries de questions ont été examinées : les missions de l'agence; la carte définissant son champ d'intervention; les moyens dont elle devrait disposer; les relations contractuelles entre l'Etat, l'agence et les établissements. De grandes orientations et de premières préconisations ont été retenues et approuvées par le Conseil d'administration du 17 juin.

Ces travaux se sont poursuivis en juillet au sein de groupes thématiques qui ont approfondi les propositions formulées dans un projet de document d'orientation stratégique.

2. le projet pédagogique

a. bilan des actions 2002/2003 et collaboration avec l'inspection générale de l'éducation nationale

homologation des établissements

Il a été procédé à un examen systématique des dossiers sur demande de l'agence ou du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche dans les trois zones géographiques concernées.

• Amérique du Sud et Etats-Unis

Argentine (2 établissements) ;	Honduras ;
Bolivie ;	Mexique ;
Brésil (5 établissements) ;	Panama ;
Chili (4 établissements) ;	Pérou ;
Colombie (2 établissements) ;	Uruguay ;
Equateur ;	Vénézuéla (2 établissements)
Etats-Unis (2 établissements) ;	

• Cameroun et Côte d'Ivoire

Cameroun (7 établissements) ;
Côte d'Ivoire.

• Europe centrale et orientale et Espagne.

Bulgarie ;	Roumanie ;
Croatie ;	Russie ;
Espagne (3 établissements) ;	Serbie-Monténégro ;
Hongrie ;	Slovénie ;
Pologne ;	Ukraine.
République Tchèque ;	

Au total, ce sont quarante cinq dossiers qui ont été examinés dans ce cadre.

examen des demandes d'extension de l'homologation.

Brésil ;	Laos ;
Cameroun ;	Liban ;
Chili ;	Lituanie ;
Chine ;	Madagascar (4 établissements) ;
Colombie ;	Malaisie ;
Congo ;	Maroc ;
Corée du Sud ;	Maurice ;
Etats-Unis (3 établissements) ;	Mexique ;
Ghana ;	Paraguay ;
Iran ;	Philippines.

Au total, vingt cinq dossiers ont été examinés dans ce cadre.

examens de nouvelles demandes.

Treize dossiers portant demande d'homologation ont été examinés. Ils concernaient les pays suivants :

Algérie ;	Madagascar ;
Bosnie-Herzégovine ;	Malaisie ;
Cameroun ;	Roumanie ;
Côte d'Ivoire (2 établissements) ;	Russie ;
Etats-Unis (2 établissements) ;	Turquie.
Liban ;	

autres collaborations avec l'IGEN

En dehors des missions d'homologation la collaboration entre l'Inspection générale de l'éducation nationale, l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale (IGAEN) et l'agence portent également sur :

- **l'audit des établissements et des réseaux**

Valence – Mexico – Pondichéry - Djibouti

- **l'évaluation du fonctionnement des bureaux du premier degré**

Maroc – Kenya - Etats-Unis

- **l'inspection des personnels du second degré**

- programme annuel (année civile) de missions établi par l'IGEN à partir des demandes des établissements et des postes et des priorités fixées par l'agence

- inspections à l'occasion d'une mission de coopération d'un Inspecteur général

- inspections à propos de problèmes ponctuels

- **l'aménagement des programmes d'enseignement**

- **le choix des IA-IPR chargés d'encadrer les formations régionales**

Sur les nouveaux programmes et les nouvelles modalités d'examen : en moyenne chaque année scolaire une soixantaine d'IA-IPR issus en majorité des académies partenaires partent dans les 16 zones géographiques.

- b. l'ouverture au pays d'accueil

Cette orientation développée en collaboration avec l'Inspection générale et les services de coopération et d'action culturelle se décline en 2 objectifs prioritaires :

- **ouverture à la langue et la culture du pays d'accueil**

Cette volonté trouve une traduction concrète dans la poursuite des efforts concernant l'aménagement et l'adaptation des programmes d'histoire-géographie et plus particulièrement dans :

- la diffusion d'une fiche méthodologique élaborée en collaboration avec l'Inspection générale qui a permis d'élargir cette réflexion à l'ensemble des établissements et des personnels (en particulier aux recrutés locaux) ;
- l'approfondissement de la réflexion entamée les années précédentes dans certains pays (Maroc, Tunisie et en Amérique latine) ;
- l'initiation de nouveaux chantiers (dans le cadre de la mise en place de l'OIB, le projet le plus important concernait la réouverture du lycée international d'Alger).

Pour ce qui touche à la promotion de la langue du pays :

- les IEN en résidence ont été mobilisés pour recueillir les premiers éléments d'un état des lieux de l'enseignement des langues (et en particulier de l'enseignement de la langue du pays d'accueil) dans les établissements de l'agence et organiser la validation des compétences (en langue et en pédagogie des langues) des enseignants titulaires des classes et ou des intervenants extérieurs ;
- le Centre d'Etudes Arabes de Rabat, les bureaux pédagogiques de l'arabe de Tunis et Beyrouth, avec l'aide des coordonnateurs pédagogiques pour l'arabe (Egypte, Arabie saoudite, Emirats arabes unis et Israël) et des IEN en résidence, ont pour mission de produire des manuels d'enseignement de l'arabe ainsi que des manuels bilingues d'histoire-géographie. Il doivent aussi organiser la formation des enseignants locaux détachés par les ministères de l'éducation de chacun des pays d'accueil, animer la réflexion des équipes pédagogiques et veiller à une meilleure intégration des enseignants d'arabe dans les établissements (dans le cadre, par exemple, du conseil des maîtres et du conseil de cycle dans le primaire) ainsi qu'à leur participation active à la défini

tion des orientations en matière de langues (mise en place d'un conseil d'enseignement commun à tous les enseignants de langue dans le second degré) ;

- mise en œuvre de l'enseignement du chinois dans les établissements français en Chine. Ce projet envisagé dès 2001 a pris corps au cours de l'année scolaire 2002/2003.

L'élargissement de l'information sur la langue et la culture du pays d'accueil passe essentiellement par 3 vecteurs :

- la formation ;
- l'offre documentaire (les BCD et les CDI, dans le cadre du développement des projets d'établissement ou d'école, ont été dotés d'ouvrages permettant aux élèves français et étrangers tiers d'accéder plus facilement à la connaissance des réalités locales et aux élèves nationaux de maintenir les liens avec leur culture) ;
- le développement de projets pédagogiques, menés en collaboration avec des personnes-ressources et/ou des institutions culturelles du pays d'accueil. Si dans les disciplines scientifiques (en particulier les sciences de la vie et de la terre) et en histoire-géographie, la mise au point de ce type de projets est une pratique courante qui a été confortée par le succès du dispositif « Main à la pâte » en sciences et par le renforcement de la réflexion sur l'aménagement des programmes, les actions liées à la promotion de la lecture et de la traduction d'œuvres littéraires locales ont connu un certain essoufflement en raison du départ à la retraite des enseignants bilingues qui avaient promu jusqu'à présent ces actions.

Dans la mesure où rares sont les établissements qui ont pris en compte, dans le recrutement des résidents et recrutés locaux, la perte à moyen terme de ces compétences biculturelles, l'agence, dans le cadre du suivi des projets d'établissement, veillera à ce qu'il y ait une meilleure interaction avec l'environnement local.

- **contribution des établissements à la mise en œuvre des objectifs de coopération des postes**

Pour réaliser au mieux les projets cités précédemment, l'appui des services de coopération et d'action culturelle des ambassades est indispensable au repérage ou à l'élargissement du potentiel de personnes-ressources locales, afin que soient renforcés les échanges entre établissements bilingues et établissements de l'agence. En effet, ces derniers constituent un lieu d'information sur les évolutions du système éducatif français (information des autorités en Grande Bretagne et en Autriche, accueil des enseignants des établissements bilingues en Turquie et en Pologne, présentation des ressources fran

çaises en logiciels éducatifs dans plusieurs pays) et un point d'appui pour les projets de coopération du poste (formation de proviseurs au sein du lycée français de Prague, de cadre du ministère de l'éducation en Pologne, de futurs professeurs de français dans la plupart des établissements)

Cependant, dans ce domaine, pour renforcer l'efficacité de ces actions au moment de la préparation des plans régionaux de formation (PRF) 2003-2004, en particulier de ceux des gros réseaux d'établissements (Allemagne, Espagne, Etats-Unis, Maroc, Tunisie, Madagascar), l'agence a veillé à ce que soient programmés des modules d'information spécifiques sur la politique de coopération du poste. Les personnels des établissements ont ainsi pu mieux identifier les cadres dans lesquels inscrire leur action.

c. la formation des personnels

Si l'organisation de la formation mise en place en 2000, le niveau d'engagement financier de l'agence (**2 019 184 euros** pour l'année scolaire 2002/2003), les priorités concernant les catégories de personnel ont été maintenues et d'autres points ont connu une évolution. Ainsi, le nombre d'objectifs prioritaires a été resserré, la typologie des stages ouverts aux personnels a été élargie, le rééquilibrage entre personnels enseignants et non enseignants amélioré et l'articulation étroite entre formations d'établissement et formations régionales encouragée.

Les objectifs prioritaires assignés aux plans régionaux de formations (PRF) dans la circulaire de 2002 visaient la mise en œuvre des réformes aux trois niveaux de l'école, du collège et du lycée, l'enseignement des langues vivantes, l'éducation à l'orientation, l'exploitation pédagogique des évaluations nationales, les aménagements des programmes d'enseignement et la vie scolaire.

La typologie des stages ouverts aux personnels a été élargie

- *stages régionaux inscrits au PRF*

Leur volume au niveau mondial reste constant par rapport à l'année scolaire précédente (environ **20 000 journées-stagiaires**) mais la différenciation entre zones s'est accentuée. Certaines ont constitué localement un réseau de formateurs (comme le Maroc, les zones du Maghreb-est et de l'Asie-pacifique) et font désormais moins appel aux formateurs venant de France tout en maintenant un nombre élevé de stages régionaux. D'autres, pour des raisons propres à l'académie partenaire, ont limité le nombre de formations régionales (Amérique du nord, Amérique centrale, Afrique occidentale, Afrique orientale). D'autres enfin, ayant bénéficié largement de stages régionaux depuis la mise en place du partenariat, ont privilégié les stages d'établissement ouverts à d'autres écoles ou lycées (Allemagne).

Par ailleurs, la guerre en Irak, les attentats, la déstabilisation intérieure de certains états (Côte d'Ivoire) ont considérablement gêné le développement harmonieux de certains PRF (Moyen-Orient et Afrique centrale)

- *stages nationaux organisés conjointement par la direction de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et par l'agence*

Pour la première fois, ces stages, destinés prioritairement aux recrutés locaux, ont été organisés. Ils prennent appui sur les académies partenaires, ce qui a facilité une meilleure prise en compte des avis des IEN en résidence et des acquis des stages régionaux et ont conduit à l'augmentation du nombre de stages ouverts aux enseignants du premier degré (3 stages au lieu d'un). Ils ont également donné lieu à une étroite concertation entre les organisateurs et les participants afin que les contenus et la participation des stagiaires aux activités d'une école ou d'un lycée puissent tenir compte des compétences et de l'expérience professionnelle de chacun.

- *stages des plans académiques de formation (PAF)*

Les académies partenaires des zones géographiques européennes ont ouvert certaines formations inscrites au PAF pour répondre aux demandes individuelles non prises en compte dans les stages régionaux ou d'établissement (Europe du nord, Allemagne), pour assurer le suivi des personnels souhaitant passer un concours de l'éducation nationale (toutes les zones) et pour amorcer dans les zones transfrontalières des échanges entre équipes pédagogiques (lycées franco-allemands).

- *préparation par correspondance des concours*

La circulaire de 1999 donnant la possibilité aux personnels d'être remboursés des frais d'inscription aux préparations offertes par le Centre national d'enseignement à distance semble désormais connue et appliquée par l'ensemble des établissements, ce qui a accru le nombre de demandes de remboursement de **50%** par rapport à l'année scolaire précédente.

- *accès aux universités d'été et d'automne*

Dans le cadre de ces universités organisées par le ministère de l'éducation nationale, la direction de l'enseignement scolaire réserve désormais quelques places aux enseignants des lycées français à l'étranger. il est à noter que toutes les candidatures sélectionnées par l'agence sont acceptées.

- *échanges de pratiques*

Les regroupements annuels de chefs d'établissement et directeurs d'école constituent un moment privilégié de réflexion auxquels sont parfois conviés des formateurs de l'académie partenaire (comme le proviseur vie scolaire de l'académie de Nantes pour le regroupement Afrique centrale) pour accélérer la mise en place des projets.

Enfin, au sein des plus importants réseaux d'établissements de l'agence, des groupes thématiques de réflexion se sont constitués. Seuls ceux qui sont directement pilotés par les services de coopération et d'action culturelle (Maroc, Madagascar, Etats-Unis) fonctionnent réellement, produisent des outils pédagogiques et contribuent à affiner les analyses de besoins en formation et à construire un réseau local de personnes-ressources.

- *stage annuel organisé conjointement par le Centre national d'enseignement à distance et par l'agence*

Pour la première fois, en novembre 2002 (à Paris pour les participants venant d'Afrique) et en mars 2003 (à Madagascar) des stages ont été mis en place à destination des assistants pédagogiques qui encadrent les heures de tutorat des élèves inscrits au CNED, des personnels de direction des établissements scolaires d'accueil et des responsables du réseau des établissements de l'agence dans les services de coopération et d'action culturelle.

La mise en cohérence de l'ensemble des dispositifs de formation demeure un objectif permanent. En collaboration avec le MENJR, et en particulier avec la Direction de l'enseignement scolaire et l'Inspection générale, l'agence recherche une meilleure interaction entre les plans régionaux de formation et les stages nationaux, entre la formation initiale (préparation des concours par correspondance) et la formation continue, entre les inspections individuelles des enseignants du second degré, les audits d'établissement et/ou de réseau et la définition des priorités par établissement et par zone.

d. le stage des « partants »

Comme chaque année, en collaboration avec la Direction de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale, l'agence a mis en place, du 30 juin au 4 juillet 2003, un séminaire destiné aux personnels d'inspection, de direction, d'administration scolaire partant dans les établissements scolaires de l'étranger.

L'ouverture conjointe de ce séminaire par le Directeur de l'enseignement scolaire, le Directeur de la Coopération Culturelle et du Français du ministère des affaires étrangères et la Directrice de l'agence a permis de présenter le réseau des établissements scolaires à programmes français à l'étranger et le projet pédagogique de l'enseignement français à l'étranger.

Les autres thèmes abordés, centrés sur les spécificités des établissements français à l'étranger, ont été les suivants :

- l'inspection générale et les établissements scolaires à l'étranger (avec la participation du doyen de l'inspection générale) ;
- l'homologation des établissements français de l'étranger (DESCO) ;

- le partenariat (DESCO, AEFÉ, Rectorats, ONISEP) ;
- l'école primaire dans les établissements français à l'étranger (IGEN) ;
- les positionnements hiérarchiques (AEFE) ;
- la gestion administrative, financière, comptable et des personnels (AEFE) ;
- les bourses scolaires, le fonctionnement interne de l'agence, le projet d'établissement, le calendrier scolaire, l'enquête de rentrée (AEFE).

Le fonctionnement en ateliers a permis d'aborder d'autres thèmes de travail comme :

- le baccalauréat,
- la politique des langues dans l'enseignement primaire
- l'accueil des élèves inscrits au CNED
- la gestion des crédits de formation

Les différents témoignages de personnels en poste ont contribué à l'efficacité de ce séminaire. A l'occasion de ces journées, l'AEFE a édité un recueil de textes de référence, remis à chacun des participants.

3. *une identité renforcée*

a. les chantiers du service informatique

Dans un contexte de rigueur économique, le rôle de l'informatique doit être de proposer des outils simples et rationnels d'accès à l'information afin de supprimer progressivement les délais de gestion. C'est dans cette perspective que s'est inscrit le travail du service informatique en 2002/2003.

Le changement de chef de service en novembre 2002 a été l'occasion de recenser, début 2003, l'ensemble des besoins des services de l'agence en matière de traitement de l'information et de faire le point sur l'apport de l'informatique à la qualité des processus de gestion. L'analyse de la situation a permis de dresser une feuille de route visant à atteindre un système d'information intégré pour l'agence.

Le premier chantier, mis en œuvre en 2003, a été celui de la rationalisation des données et des structures informatiques, tant pour les systèmes et réseaux que pour les postes de travail des agents de Paris et Nantes et pour ceux des chefs d'établissement à l'étranger.

Les besoins nombreux et répétés de circulation de l'information (descriptive, statistique, financière...) conduisent les services de l'agence à envoyer dans le réseau, tout au long de l'année, de nombreux questionnaires dont le dépouillement et l'exploitation

sont souvent longs. Un effort particulier a été fait pour raccorder le poste de travail des chefs d'établissement au réseau informatique de l'AEFE.

Une interface et un processus d'envoi normalisés ont été mis au point en s'appuyant sur des formulaires type et des échanges automatisés de courriers électroniques. Cette interface, baptisée I-MAGE, va progressivement permettre au chef d'établissement d'accéder en consultation et en modification, sur son poste de travail, aux données de l'agence le concernant. À l'automne 2003 l'enquête de rentrée et le formulaire de remontée des "heures supplémentaires années" (HSA) ont été les premiers documents électroniques ainsi diffusés.

Les applications "métier" traditionnelles de l'agence sont principalement GESPER pour les ressources humaines à l'étranger, ERIC-S pour le budget et la comptabilité et SCOLA. Ces outils ont été développés en tenant compte des spécificités des utilisateurs.

La volonté commune de mutualiser l'ensemble des informations clefs (coordonnées des établissements et des personnes ressources, liste des niveaux d'enseignement ouverts et homologués, dates de congés scolaires, détails des frais d'inscription, présence ou non d'un internat, indicateurs budgétaires et comptables, principales masses salariales, nombre d'élèves ou d'enseignants par grandes catégories) a débouché sur un nouveau projet baptisé MAGE (module applicatif de gestion des établissements).

Dans ce cadre, le service informatique a été amené à concevoir et à mettre en place un système de stockage et d'archivage des données utiles de l'agence puis à concevoir et réaliser l'ensemble des interfaces de mise à jour des données nécessaires. Une plate-forme technique commune est donc progressivement mise en place depuis l'automne 2003. Dès 2004, elle permettra le partage d'outils communs à tous les projets informatiques.

La nouvelle version de « Stats et Ratios », dans laquelle ne figure quasiment plus aucun coût dit "paramétrique", est le premier résultat de ce travail. Ce document préfigure les futurs outils de gestion et de pilotage dont l'agence entend se doter dans la perspective d'un meilleur suivi de son réseau d'établissements.

b. la communication

L'agence souffre globalement d'un déficit en matière de communication externe. Partant de ce constat, une réflexion de fond a été engagée en 2002/2003 autour de quatre axes :

- la refonte de la charte graphique et l'harmonisation des documents, textes et brochures produits afin d'améliorer la visibilité et l'identification de l'AEFE ;

- l'actualisation régulière des vecteurs d'information qui sont autant d'outils de travail précieux pour tous les personnels de l'agence en France et hors de France mais aussi d'importantes sources de renseignements pour les familles françaises à l'étranger ;
- la restructuration du site internet, une nécessité toujours plus pressante qui doit prendre en compte les demandes spécifiques de l'ensemble des utilisateurs.
- la promotion d'une fédération des associations d'anciens élèves qui renforcera la conscience d'appartenir à un réseau unique.

Disposant de ces moyens variés et mieux adaptés, l'agence sera en mesure de maintenir un contact plus régulier et des liens plus étroits avec tous ceux qui font vivre le réseau dont elle a la charge.

V. Annexes

- Bulletin Officiel du ministère de la jeunesse de l'éducation nationale et de la recherche (liste des établissements scolaires français à l'étranger)
- Résultats du baccalauréat
- Liste des académies partenaires
- Liste des Inspecteurs de l'éducation nationale en résidence à l'étranger
- Tableaux budgétaires
- Circulaire de rentrée
- Calendrier des opérations de recrutement
- Organigramme et annuaire de l'AEFE